

2002



Rapport de la  
**vérificatrice générale  
du Canada**  
à la Chambre des communes

DÉCEMBRE

**Chapitre 1**  
Repenser les rapports soumis par les  
Premières nations aux organismes  
fédéraux



Bureau du vérificateur général du Canada

*Le Rapport de décembre 2002 de la vérificatrice générale du Canada comporte 11 chapitres, ainsi que les Questions d'une importance particulière — 2002, un Avant-propos, les Points saillants et des Annexes. Vous trouverez la table des matières principale à la fin du présent document.*

Dans le présent Rapport, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Le Rapport est également disponible sur notre site Web à [www.oag-bvg.gc.ca](http://www.oag-bvg.gc.ca).

Pour obtenir des exemplaires de ce rapport et d'autres publications du Bureau du vérificateur général, adressez-vous au

Bureau du vérificateur général du Canada  
240, rue Sparks, arrêt 10-1  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0G6

Téléphone : (613) 952-0213, poste 5000, ou 1-888-761-5953  
Télécopieur : (613) 954-0696  
Courriel : [distribution@oag-bvg.gc.ca](mailto:distribution@oag-bvg.gc.ca)

*This document is also available in English.*

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada 2002  
N° de catalogue FA1-2002/2-9F  
ISBN 0-662-88017-X



Chapitre

# 1

Repenser les rapports soumis par les  
Premières nations aux organismes  
fédéraux



# Table des matières

<b>Points saillants</b>	<b>1</b>
<b>Introduction</b>	<b>3</b>
Les exigences en matière de rapports ont été établies récemment	3
Les exigences en matière de rapports ont connu une évolution	3
Les collectivités sont diverses	3
Objet de la présente étude	3
<b>Observations et recommandations</b>	<b>6</b>
<b>Nature du système de rapports</b>	<b>6</b>
Les ententes de financement fixent les exigences à cet égard	6
Les ententes de financement ont connu une évolution	7
Plusieurs types de rapports sont exigés	7
Un nombre élevé de rapports est exigé	7
<b>Point de vue des Premières nations</b>	<b>10</b>
Des collectivités élaborent des procédures pour les rapports	10
Certaines collectivités ont créé des rapports financiers internes	11
Les collectivités préparent des rapports non financiers officiels et non officiels	11
Les collectivités critiquent vivement le système de rapports fédéral	12
La gestion des rapports est un défi	16
Les conseils tribaux relèvent le défi	17
<b>Établissement de rapports pour les organismes fédéraux</b>	<b>17</b>
Les exigences doivent être réévaluées	18
Les rapports exigés sont suivis, mais la plupart sont soumis sous forme imprimée	20
Les rapports financiers sont ordinairement vérifiés et examinés	21
La communication avec les Premières nations est inadéquate	21
L'information sur le rendement est insuffisante	21
Santé Canada prépare des mesures du rendement	23
L'information destinée au Parlement au sujet des Premières nations doit être améliorée	23
Il faut une meilleure coordination	24
<b>Framer une nouvelle voie</b>	<b>24</b>
<b>Conclusion</b>	<b>26</b>
<b>À propos de l'étude</b>	<b>28</b>

## Annexes

A. Rapports que certains organismes fédéraux exigent des Premières nations	29
B. Rapports au Parlement touchant l'information au sujet des Premières nations	52



# Repenser les rapports soumis par les Premières nations aux organismes fédéraux

---

## Points saillants

1.1 Les exigences en matière de rapports fixées par les organismes fédéraux représentent un lourd fardeau pour les Premières nations, surtout pour les collectivités qui comptent moins de 500 résidents. Selon nos estimations, les quatre organismes fédéraux qui fournissent la majorité du financement pour les grands programmes fédéraux exigent au moins 168 rapports.

1.2 Nous avons détecté des chevauchements et des répétitions parmi les rapports exigés. À l'exception de certains rapports financiers, les organismes fédéraux dans notre échantillon se servent peu de ces rapports. Nous sommes donc d'avis qu'il faut apporter des changements fondamentaux. Voici nos constatations :

- Les exigences en matière de rapports sont imposées plutôt que fondées sur des consultations.
- En général, on n'utilise pas l'information contenue dans les rapports pour fixer les niveaux de financement.
- Les rapports contiennent des informations qui ne reflètent pas les priorités des collectivités.
- Nous avons noté qu'on se préoccupe peu ou pas, quand de nouveaux rapports sont introduits, d'examiner les rapports déjà exigés pour les programmes actuels, ce qui alourdit encore le fardeau en matière de rapports.
- Les Premières nations reçoivent peu de rétroaction, exception faite d'une analyse des états financiers vérifiés.
- La plupart des rapports exigés par Affaires indiennes et du Nord Canada et par Santé Canada ne fournissent pas de données adéquates sur le rendement ou sur les résultats.
- Plusieurs organismes fédéraux font peu d'usage, dans leurs rapports au Parlement, de l'information recueillie auprès des Premières nations.

1.3 Nous sommes préoccupés par le fardeau qu'entraînent les exigences fédérales en matière de rapports. Les ressources actuellement dépensées pour ces rapports devraient plutôt être consacrées à assurer un soutien direct à la collectivité. Il importe donc de prendre des mesures pour simplifier ces exigences. Comme la structure de programme actuelle établie par les organismes fédéraux fait obstacle à la réforme de ces exigences, il convient de la réévaluer.

### Contexte et autres observations

**1.4** La relation redditionnelle entre les Premières nations et les organismes fédéraux a beaucoup évolué au cours des dernières décennies. À l'heure actuelle, les collectivités offrent des programmes et des services et administrent des budgets annuels qui peuvent atteindre plusieurs millions de dollars. Cette situation a accru les exigences en matière de rapports au sein des collectivités, d'une part, et des collectivités aux organisations fédérales, d'autre part.

**1.5** L'étude dont nous présentons ici les résultats était centrée sur les exigences en matière de rapports portant sur les ententes de financement entre le gouvernement fédéral et les Premières nations. La vérificatrice générale n'est pas la vérificatrice des Premières nations, mais nous avons voulu tenir compte de leur point de vue. La Federation of Saskatchewan Indian Nations nous a prêté son concours et en conséquence, quatre Premières nations et deux conseils tribaux de la Saskatchewan se sont offerts pour participer à l'étude.

**1.6** Notre étude n'avait pas pour objet de dresser un tableau complet des rapports à l'échelle nationale. Cependant, comme chaque région du pays doit produire les mêmes rapports, l'étude jette un éclairage sur des questions qui s'appliquent à l'ensemble du Canada. Elle suggère aussi des critères pour les rapports.

**Réaction du gouvernement fédéral.** La réponse du gouvernement est incluse à la fin du chapitre. Le gouvernement est d'accord avec les recommandations de l'étude et reconnaît le désir d'alléger le fardeau des Premières nations sur le plan des exigences en matière de rapports.



## Introduction

### Les exigences en matière de rapports ont été établies récemment

1.7 Les liens hiérarchiques entre les Premières nations et les organismes fédéraux ont connu une évolution profonde au cours des dernières décennies. Il n'y a pas si longtemps, soit en 1968, les agents chargés des Indiens jouaient encore un rôle primordial dans les collectivités des Premières nations, à titre de porte-parole officiels d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC). Ni le chef ni le conseil ne détenaient de responsabilité pour la prestation des programmes, et les Premières nations ne faisaient pas rapport aux organismes fédéraux : c'est l'agent chargé des Indiens qui s'occupait de tout cela.

1.8 La situation est aujourd'hui très différente. Les chefs et les conseils assument une responsabilité croissante pour ce qui est de la prestation des programmes; à l'heure actuelle, les collectivités assurent la prestation des programmes et administrent des budgets annuels qui peuvent atteindre plusieurs millions de dollars.

### Les exigences en matière de rapports ont connu une évolution

1.9 Les modalités de financement global pluriannuel ont amplifié l'autonomie de certaines collectivités et assoupli leur prestation des programmes. Grâce au financement pluriannuel, les exigences en matière de rapports de certains programmes sont passées d'une base mensuelle à une base annuelle.

1.10 Ces dernières années, le nombre de programmes fédéraux apportant un soutien aux Premières nations a augmenté. Chaque nouveau programme a donné lieu à des rapports supplémentaires; en outre, les récentes préoccupations exprimées au sujet de la pertinence des contrôles sur les dépenses publiques — notamment sur les subventions et les contributions — ont poussé les organismes fédéraux à prendre des mesures en vue d'amplifier les contrôles. Ensemble, ces facteurs ont contribué à une augmentation des exigences en matière de rapports.

### Les collectivités sont diverses

1.11 Il faut absolument prendre en note les circonstances qui entourent la prestation des programmes fédéraux dans les collectivités des Premières nations. Celles-ci sont de tailles variables : la majorité d'entre elles (61 p. 100) comptent moins de 500 résidents; beaucoup (20,7 p. 100) sont situées à l'écart et dans des lieux isolés, facteur qui se répercute sur la prestation de services clés comme la santé et l'éducation. De surcroît, chaque collectivité est distincte sur le plan de sa culture, de son degré de développement économique et des types et niveaux de services dont elle a besoin.

### Objet de la présente étude

1.12 Il s'agit de la première étude entreprise en vue de répondre à la priorité accordée par la vérificatrice générale aux questions autochtones. Elle se penche sur les exigences en matière de rapports en vertu des ententes de

Un représentant d'une collectivité nous a mentionné le fait que, dans son enfance au milieu des années 1960, son père lui prenait la main, le conduisait à pied jusqu'à un bungalow situé dans la collectivité et attendait, dans une longue file, que l'agent chargé des Indiens leur distribue les rations familiales mensuelles. Cette collectivité possède aujourd'hui des investissements et des actifs de plus de 100 millions de dollars, a des recettes de plus de 42 millions de dollars et dépense plus de 30 millions de dollars (au 31 mars 2001).

financement conclus entre les organismes fédéraux et les Premières nations, sur l'utilité des rapports et — tout en reconnaissant l'importance de présenter de bons rapports afin d'assurer une saine gestion — sur les moyens d'améliorer les pratiques actuelles. Les collectivités des Premières nations ont constitué notre point de départ, c'est-à-dire que nous avons examiné ces questions de leur point de vue. Nous avons ensuite effectué un examen des systèmes et pratiques dans les organismes fédéraux concernés.

**1.13** Voici les objectifs de cette étude :

- évaluer les exigences sur le plan des rapports et des vérifications;
- examiner l'utilisation qui est faite des rapports et vérifications;
- établir des critères pour s'assurer d'avoir un système de rapports efficace.

**1.14** La vérificatrice générale n'est pas la vérificatrice des Premières nations. Par ailleurs, notre mandat consiste à effectuer des vérifications des ministères, organismes et sociétés d'État fédéraux qui apportent un soutien aux Premières nations. Nous avons toutefois besoin, pour cette étude, de la collaboration d'un certain nombre de Premières nations, afin de nous renseigner « à la source » au sujet des rapports exigés, ainsi que de parler directement avec ceux qui sont les plus directement touchés.

**1.15** La Federation of Saskatchewan Indian Nations (FSIN) nous a proposé son aide. En conséquence, quatre Premières nations de la Saskatchewan se sont offertes pour participer à cette étude. Deux d'entre elles comptent plusieurs collectivités, et chaque Première nation entretient des relations très différentes avec le gouvernement fédéral. Deux collectivités géraient leurs propres affaires, et deux étaient gérées par une tierce partie, avec un ministère fédéral (c'est-à-dire que les programmes étaient sous tutelle, gérés par un tiers indépendant de la collectivité). Nous avons aussi inclus deux conseils tribaux en raison du rôle qu'ils jouent, au moyen d'ententes avec le gouvernement fédéral, dans la prestation des services de santé, d'éducation et autres.

**1.16** Nous avons examiné les quatre organismes fédéraux qui ont versé aux Premières nations les plus gros fonds pour l'élaboration et la prestation des programmes. Ces organismes regroupaient 95 p. 100 des fonds fédéraux versés aux Premières nations durant l'exercice 2000-2001. Il s'agit, en ordre d'importance de leurs dépenses, d'Affaires indiennes et du Nord Canada (68 p. 100), de Santé Canada (18 p. 100), de Développement des ressources humaines Canada (5 p. 100) et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (4 p. 100). Nous avons rencontré des fonctionnaires de ces quatre organismes à leur administration centrale de la région de la Capitale nationale et dans des bureaux locaux et régionaux en Saskatchewan. La pièce 1.1 illustre les programmes sur lesquels porte cette étude.

**1.17** L'étude ne vise pas à présenter une vue complète des rapports à l'échelle nationale; étant donné toutefois que toutes les régions doivent fournir les mêmes rapports, l'étude jette en fait un éclairage sur des questions qui ont de la pertinence pour l'ensemble du Canada. Nous avons en outre cherché à déterminer les bonnes pratiques qui pourraient s'appliquer de façon générale aux collectivités dans les autres régions.

1.18 Tandis que nous menions cette étude à terme, le ministre des Affaires indiennes et du Nord a déposé une loi « concernant le choix des dirigeants, le gouvernement et l'obligation de rendre compte des bandes indiennes et modifiant certaines lois », qui pourrait modifier la façon dont les Premières nations sont tenues de faire rapport. Ce projet de loi n'est toutefois pas entré

### Pièce 1.1 Programmes sur lesquels porte la présente étude

Organisme	Programme	Description des programmes
<b>Affaires indiennes et du Nord Canada</b>	Inscription des Indiens	Rapports au Ministère faisant état des naissances, des décès et des autres événements liés à l'inscription des personnes ayant le statut d'Indien
	Éducation	Versement de fonds pour tous les niveaux d'éducation, de l'élémentaire au postsecondaire, y compris l'enseignement spécial et l'apprentissage continu
	Développement social	Versement de fonds aux individus et familles, par le truchement des Premières nations, pour divers programmes sociaux
	Soutien des gouvernements indiens	Versement de fonds pour les structures qui régissent les collectivités et les conseils tribaux
	Immobilisations	Soutien financier à l'infrastructure communautaire comme l'adduction d'eau et les égouts, les routes, les ponts, la construction et la rénovation de logements, ainsi que de grands projets d'immobilisation
	Développement économique	Appui au processus de développement économique communautaire, d'aide générale aux affaires et de débouchés découlant de l'exploitation des ressources
<b>Santé Canada</b>	Soins à domicile et en milieu communautaire	Met en œuvre ou améliore les soins de santé à domicile et en milieu communautaire; comprend un ensemble de services qui répondent aux besoins sociaux et de santé propres aux Premières nations
	Aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves	Une stratégie d'intervention précoce pour répondre aux besoins des enfants, jusqu'à l'âge de six ans, des Premières nations qui vivent dans les collectivités des Premières nations
	Initiative sur le diabète chez les Autochtones	Initiative visant à traiter le problème de l'épidémie de diabète chez les Autochtones et touchant trois grands secteurs : les soins et le traitement; la prévention et la sensibilisation; le soutien relatif au mode de vie
	Stratégie d'élimination de la tuberculose	Une stratégie qui a pour objet de prévenir et d'enrayer la tuberculose dans les collectivités des Premières nations
<b>Développement des ressources humaines Canada</b>	Stratégie de développement des ressources humaines autochtones	Permettre aux organisations autochtones d'aider les clients à se préparer à un emploi, à l'obtenir et à le conserver
<b>Société canadienne d'hypothèques et de logement</b>	Article 95 de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> , Aide au logement	Aide aux Premières nations pour la construction, l'achat et la rénovation de logements convenables et abordables en vue de la location dans les réserves

Source : Affaires indiennes et du Nord Canada; Développement des ressources humaines Canada; Santé Canada; Société canadienne d'hypothèques et de logement

dans nos discussions avec les Premières nations, et il n'est pas pris en ligne de compte dans cette étude. Nous n'avons pas non plus pris en considération une proposition reliée aux exigences en matière de rapports et visant à mettre sur pied quatre instituts publics, notamment un Institut de statistique pour les Premières nations, pour aider celles-ci à satisfaire leurs besoins en matière d'information.

**1.19** On trouvera des détails supplémentaires sur l'étude à la fin du chapitre, dans la section intitulée À propos de l'étude.

## Observations et recommandations

### Nature du système de rapports

#### Les ententes de financement fixent les exigences à cet égard

**1.20** Les Premières nations sont tenues de faire rapport aux organismes fédéraux en vertu à la fois de lois précises (soit la *Loi sur les Indiens* et d'autres lois fédérales) et de politiques gouvernementales intégrées aux ententes de financement conclues avec les Premières nations.

**1.21** Ces ententes sont assez typiques puisqu'elles sont préparées à partir de modèles, et le financement est distribué en fonction de formules plutôt que négocié individuellement. Ordinairement, les ententes prévoient le versement de fonds pour une durée déterminée et pour l'exécution de programmes précis, et différentes conditions y sont rattachées, notamment le droit d'intervention du ministre et les exigences en matière de rapports.

**1.22** Les ententes de financement revêtent le plus souvent la forme d'accords de contribution, qui sont des ententes de transfert soumises à des contrôles de la part des ministères et des organismes centraux. Une politique du Conseil du Trésor régit la façon dont les ministères effectuent de tels paiements, de même que la façon d'en rendre compte et de les vérifier. Cette politique n'exige pas la tenue de vérifications externes; dans les cas où les vérifications financières sont exigées en vertu d'accords de contribution, elles doivent être effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces accords prévoient essentiellement que les Premières nations doivent répondre de la façon dont elles dépensent l'argent en vue d'atteindre les résultats escomptés. Elles peuvent aussi être soumises à des vérifications ministérielles de ces dépenses. Les ententes conclues avec les Premières nations prévoient des fonds pour les dépenses de programmes (éducation, logement, santé communautaire et volet social); des corrections sont aussi apportées à certains programmes en vue de rembourser aux Premières nations ce qu'elles dépensent pour des services particuliers (p. ex., aide sociale, enseignement spécial ou services à l'enfance et à la famille indiennes).

**1.23** En Saskatchewan, le financement de certains programmes a été calculé pour l'ensemble de la province par les organismes fédéraux, mais la Federation of Saskatchewan Indian Nations intervient dans la gestion des programmes (par exemple, les programmes sur le marché du travail avec Développement des ressources humaines Canada) et dans l'affectation des

ressources pour le logement, avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

### Les ententes de financement ont connu une évolution

**1.24** Les ententes de financement ont connu une évolution ces dernières années.

- L'intention déclarée d'Affaires indiennes et du Nord Canada est de s'orienter vers des ententes qui confèrent davantage de flexibilité aux Premières nations, en autorisant par exemple un financement pluriannuel ou le transfert de l'excédent d'un programme à un autre programme en vue de couvrir les dépenses de ce dernier.
- Au cours des années 1990, Santé Canada a en outre favorisé un accroissement de la flexibilité au moyen d'ententes de transfert quinquennales. Toutefois, il a récemment entrepris une révision en profondeur de ses ententes avec les Premières nations. Ainsi, la date d'échéance pour produire les états financiers vérifiés a été reportée, passant de 90 à 120 jours après la fin de l'exercice; en outre, les ententes de transfert consolidées ont été modifiées de manière à y intégrer des mesures de contrôle supplémentaires.

**1.25** Nous avons observé qu'une des quatre collectivités que nous avons visitées a conclu une entente de transfert quinquennale avec Affaires indiennes et du Nord Canada (entente de transfert financier) et qu'une autre collectivité a conclu une entente annuelle avec ce ministère (entente de financement global). Dans les deux autres collectivités, l'entente annuelle sur la prestation des programmes d'Affaires indiennes et du Nord Canada était conclue entre le tiers gestionnaire et le Ministère. Trois des collectivités ont conclu des ententes pluri-annuelles avec Santé Canada (Accord de contribution unifié de transfert ciblé) tandis que dans la quatrième, le conseil tribal a conclu le même type d'entente. Toutes les collectivités ont conclu des accords d'exploitation avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui leur fournissent des subventions et des prêts garantis par la Société, en vue de construire, d'acheter ou de rénover des logements.

### Plusieurs types de rapports sont exigés

**1.26** On peut regrouper les rapports non financiers et financiers exigés par les organismes fédéraux de la façon présentée à la pièce 1.2, qui donne des exemples de chaque type de rapport (voir l'annexe A pour de l'information supplémentaire). Nous avons inclus des rapports qui appuient les propositions de financement, qu'il s'agisse d'un financement ponctuel ou de financement continu. Nous avons aussi inclus des déclarations sur les budgets et les flux de trésorerie des nouveaux programmes, parce que les Premières nations fournissent les données requises sur ceux-ci. Les organismes fédéraux versent des fonds aux Premières nations pour préparer les rapports requis.

### Un nombre élevé de rapports est exigé

**1.27** Selon nos estimations, 202 rapports sont exigés au cours d'une année de la part d'une collectivité pour certains programmes des quatre organismes

fédéraux de notre étude, y compris les rapports qu'exigent les ententes annuelles d'Affaires indiennes et du Nord Canada (ententes de financement global). Ce nombre tombe à 168 grâce aux ententes pluriannuelles de ce ministère (ententes de transfert financier), pour lesquelles les exigences sont moins nombreuses. La pièce 1.3 donne un résumé des résultats. Les estimations se fondent sur les ententes de financement de la Saskatchewan et les documents connexes des organismes fédéraux; le nombre réel de rapports

**Pièce 1.2 Exemples de types de rapports que doivent présenter les Premières nations**

Type	Organisme fédéral	Rapport	Description
<b>Information non financière</b>			
Plan	Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC)	Plan de logement quinquennal	Énoncé des recettes et des dépenses pour le logement, par année et par source de soutien au financement (AINC, SCHL, fonds des bandes, etc.)
Soutien aux propositions	Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)	Rapports environnementaux	Ces rapports doivent accompagner les propositions de logement locatif comportant plus de six unités pour déterminer s'il y a de la contamination (p. ex., des produits chimiques) sur les lieux où des unités d'habitation seront construites
Activité	AINC	Rapport mensuel sur les soins des adultes (ce rapport est annuel dans les ententes quinquennales)	Informations sur l'identité du client desservi, le type de soins reçus et les heures de soins infirmiers
Recensement	AINC	Éducation postsecondaire	Rapports de recensement annuels sur le nombre d'élèves financés, les institutions qu'ils fréquentent et les informations connexes
Surveillance (contrôle)	Développement des ressources humaines Canada (DRHC)	Rapports de contrôle	Regroupement des observations et des recommandations qui découlent d'une visite, par le personnel du Saskatchewan Indian Training Assessment Group Inc., aux zones de gestion des Premières nations. Il traite de questions comme les revendications financières, les activités liées à l'assurance-emploi et les immobilisations
Évaluation	AINC	Évaluations quinquennales des écoles	On exige qu'un examen du programme d'enseignement dans les écoles exploitées par les Premières nations soit effectué tous les cinq ans
<b>Information financière</b>			
États financiers vérifiés externes	AINC	États financiers vérifiés externes des Premières nations	Des vérificateurs externes, nommés par le chef et le conseil, vérifient les états financiers et leur font directement rapport
Autres rapports financiers	Santé Canada	Budgets et états des mouvements de trésorerie pour les nouveaux programmes de contribution	Il s'agit le plus souvent d'un énoncé d'une page couvrant la durée de l'accord de contribution pour chaque programme

Source : Affaires indiennes et du Nord Canada; Développement des ressources humaines Canada; Santé Canada; Société canadienne d'hypothèques et de logement

déposés par chaque Première nation peut varier. L'estimation est inférieure à la réalité, parce que nous n'avons pas inclus les rapports relatifs à tous les programmes des quatre organisations, ni ceux exigés par les autres organismes fédéraux qui ont eux aussi apporté un soutien aux Autochtones.

**Pièce 1.3** Estimation du nombre annuel de rapports exigés pour les programmes fédéraux examinés

Programmes fédéraux	Rapports non financiers					Rapports financiers		Total
	Plans	Soutien aux propositions	Activité	Recensement	Évaluation et surveillance	États financiers vérifiés externes	Autres éléments financiers (budgets, mouvements de trésorerie)	
<b>Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC)</b>								
AINC – consolidé						1	1	2
Système d'inscription des Indiens				26				26
Éducation			3	3	1		3	10
Développement social		12	40 (6)*		1		24	77 (43)*
Soutien des gouvernements indiens		1	1					2
Immobilisations	1		9				5	15
Développement économique			4					4
AINC - sous-total	1	13	57 (23)*	29	2	1	33	136 (102)*
<b>Santé Canada</b>								
Programmes de transfert	1		1		1	1		4
Soins à domicile et en milieu communautaire	1	1	4				3	9
Aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves	1		3				1	5
Initiative sur le diabète chez les Autochtones	1		4				3	8
Stratégie d'élimination de la tuberculose			22				12	34
Santé Canada – sous-total	4	1	34		1	1	19	60

**Pièce 1.3** Estimation du nombre annuel de rapports exigés pour les programmes fédéraux examinés (suite)

Programmes fédéraux	Rapports non financiers					Rapports financiers		Total
	Plans	Soutien aux propositions	Activité	Recensement	Évaluation et surveillance	États financiers vérifiés externes	Autres éléments financiers (budgets, mouvements de trésorerie)	
<b>Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)</b>								
Article 95 de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> , Aide au logement		2**	1		1	2		6
<b>TOTAL</b>	5	16	92(58)*	29	4	4	52	202(168)*
<b>Développement des ressources humaines Canada*** (DHRC)</b>								
Ententes sur le développement des ressources humaines autochtones (EDRHA)		1	9****			****	5	15

Remarques :

\* Les chiffres entre parenthèses se rapportent aux exigences en matière de rapports relevant des ententes de transfert financier d'Affaires indiennes et du Nord Canada (pluriannuelles). Toutes les autres exigences du Ministère concernent les ententes de financement global (annuelles).

\*\* La Société canadienne d'hypothèques et de logement demande que les propositions de logement soient soumises sur une base annuelle. Toutefois, les Premières nations ne font pas des demandes chaque année.

\*\*\* Les rapports de Développement des ressources humaines Canada ne sont pas inclus dans le total car les collectivités des Premières nations ne les présentent pas directement à DRHC. Les conseils locaux présentent les rapports à l'organisme qui détient l'EDRHA. Celui-ci fournit alors au Ministère les rapports ou les données électroniques.

\*\*\*\* Développement des ressources humaines Canada exige que l'organisme détenant l'EDRHA soumette un rapport de vérification annuel, qui est inclus dans le rapport annuel et est considéré comme un rapport d'activité dans ce tableau.

Source : Affaires indiennes et du Nord Canada; Développement des ressources humaines Canada; Santé Canada; Société canadienne d'hypothèques et de logement

**Point de vue des Premières nations**

**Des collectivités élaborent des procédures pour les rapports**

**1.28** Dans le système de rapports actuels, l'information est acheminée des Premières nations aux organismes fédéraux. Les Premières nations que nous avons consultées jugent que les exigences en matière de rapports ne sont pas conçues de manière à les aider à gérer leurs propres affaires, surtout quand ces nations ont créé leurs propres structures de gouvernance comportant une procédure pour les rapports.

**1.29** Chez les quatre Premières nations que nous avons visitées en Saskatchewan, le chef et le conseil ont délégué, en leur qualité de représentants élus, leurs responsabilités en ce qui a trait au portefeuille dans des domaines comme la santé et le logement à des comités présidés par un membre du conseil et composés de membres de la collectivité.



**1.30** Nous avons compté cinq de ces comités dans une petite collectivité; tout membre de la collectivité est libre de siéger à ces comités, qui font régulièrement rapport au conseil. Les conseillers responsables d'un domaine ou portefeuille en particulier traitent directement avec le personnel qui s'occupe de l'administration et de la gestion des programmes. Une autre collectivité, plus large, a créé 12 portefeuilles, chacun détenu par un conseiller et géré par un directeur de programme. La fonction administrative, qui est séparée de celle des représentants élus, y est régie par sa loi sur la gestion financière.

#### **Certaines collectivités ont créé des rapports financiers internes**

**1.31** Les deux collectivités non gérées par un tiers ont établi une marche à suivre pour les rapports financiers internes, lesquels sont rattachés à leur processus budgétaire. Elles possèdent des logiciels de comptabilité appropriés et se sont organisées pour examiner les renseignements financiers et en faire rapport. Dans une collectivité, par exemple, des rapports sur le grand livre général sont expédiés au directeur administratif, pour examen, avant d'être acheminés au chef et au conseil. Le personnel rapporte, au cours de l'année, toute divergence ou tout écart par rapport au budget. Le chef et le conseil surveillent le budget global et les services offerts, et approuvent les opérations financières.

**1.32** Ces deux collectivités entretiennent de bons rapports professionnels avec les vérificateurs externes. Le processus budgétaire consiste pour une part en une réunion annuelle avec les membres, à l'occasion de laquelle le chef et le conseil présentent les états financiers vérifiés.

#### **Les collectivités préparent des rapports non financiers officiels et non officiels**

**1.33** Dans les quatre collectivités, on fait constamment rapport des programmes prioritaires (de façon tant officielle que non officielle) aux membres de la collectivité. Le conseiller du portefeuille et le gestionnaire du programme font rapport au chef et au conseil, qui à leur tour informent en général les membres de la collectivité à l'occasion de réunions tenues régulièrement. Dans une des collectivités, par exemple, la politique sur l'éducation veut que le directeur de l'éducation adresse des rapports périodiques au chef et au conseil; dans une autre, chaque école respecte un processus de rapport mensuel pour détecter les enfants qui ont besoin d'aide et ceux qui doivent aller dans des classes pour enfants éprouvant des besoins spéciaux; également, une des collectivités possède sa propre station de radio, qui permet aux dirigeants communautaires de discuter avec les membres de tout un éventail de questions.

**1.34** Les administrateurs communautaires nous ont indiqué qu'ils font usage, dans leurs processus de rapport, de certains rapports non financiers exigés par les organismes fédéraux. Ainsi, le conseiller du portefeuille dans une des collectivités se sert des rapports mensuels sur l'aide sociale pour rendre compte verbalement au chef et au conseil, qui jugent cette pratique utile pour gérer le programme. De même, dans une autre collectivité, on se sert des rapports mensuels préparés par les conseils locaux, en vertu d'une

entente de développement des ressources humaines autochtones conclue avec Développement des ressources humaines Canada, pour gérer les programmes d'emploi. Certains des rapports d'évaluation exigés par les organismes fédéraux se sont aussi révélés utiles pour les collectivités. L'une d'elles, par exemple, se fonde sur l'évaluation de l'école pour juger le rendement de cette école, puis pour dresser un plan d'amélioration scolaire.

### Les collectivités critiquent vivement le système de rapports fédéral

**1.35** Les Premières nations nous ont déclaré que les informations exigées ne répondent en général pas à leurs priorités et ne leur sont pas toujours utiles. Les exigences en matière de rapports sont imposées plutôt que déterminées par l'entremise de consultations. Si les rapports ne sont pas envoyés, la collectivité pourrait ne pas recevoir de fonds pour la prochaine période. Selon les dirigeants communautaires, le fait que les rapports soit souvent sans importance ou sans conséquence pour la prestation des programmes encourage les gens à déposer des rapports dans le seul but de continuer à recevoir les fonds. Autrement dit, il s'agit « d'échanger des données contre des dollars ». De plus, les Premières nations doivent surmonter bien des obstacles pour préparer les rapports, y compris des exigences mal expliquées, des données qui sont souvent difficiles à recueillir et un manque d'uniformité dans le financement consenti pour préparer les rapports. Selon un des chefs, nul ne comprend l'utilité de la plupart des rapports. Les paragraphes 1.36 à 1.44 donnent des exemples de ces problèmes.

**1.36** Dans le domaine de l'éducation, on se sert de la liste nominative (un dénombrement annuel des effectifs) pour calculer le niveau de financement du programme d'éducation de la collectivité; cependant, les rajustements aux niveaux de financement ne sont apportés que lors de l'exercice suivant. Ainsi, une collectivité dont les effectifs scolaires avaient augmenté de 10 p. 100 n'a pas reçu les fonds supplémentaires avant le mois d'avril suivant, ce qui a grevé le budget de la collectivité alloué à l'éducation. Par ailleurs, les fonctionnaires d'Affaires indiennes et du Nord Canada en Saskatchewan vérifient la liste nominative en s'assurant que chaque élève suit régulièrement les classes jusqu'au 28 septembre inclusivement de chaque année scolaire. Selon les collectivités, toutefois, un financement qui repose sur la régularité de la présence à l'école jusqu'au 28 septembre (détermination sujette à l'interprétation des fonctionnaires ministériels présents) ne les aide pas à s'occuper des élèves qui ne viennent que sporadiquement à l'école — et qui sont les plus exposés au décrochage scolaire. Ces observations des Premières nations sont conformes aux constatations de notre vérification de l'éducation élémentaire et secondaire (publiée en avril 2000) où nous recommandions au Ministère d'améliorer l'utilisation de la liste nominative.

**1.37** Les Premières nations nous ont indiqué qu'il faut préparer plusieurs rapports sur le logement, y compris des mises à jour annuelles concernant l'état des logements, les plans de la collectivité pour de nouveaux logements et le nombre de maisons construites ou rénovées. Selon des collectivités, toutefois, la façon dont Affaires indiennes et du Nord Canada affecte les fonds ne répond pas aux besoins signalés dans les rapports exigés, mais fait

appel à une formule de financement soumise à un plafond depuis le milieu des années 1980. Les collectivités que nous avons visitées ne retiraient rien de ces rapports.

**1.38** Les inspecteurs des conseils tribaux collaborent avec les collectivités à la collecte de données sur le logement, qui sont remises à Affaires indiennes et du Nord Canada. De l'avis d'un des conseils tribaux rencontrés lors de notre visite, il est concrètement impossible de répondre aux exigences en matière de rapports, c'est-à-dire que les ressources affectées sont insuffisantes pour inspecter tous les logements et rénovations. Dans la pratique, ses inspecteurs ne réalisent aucune inspection de maisons individuelles (à l'exception des nouvelles constructions, pour assurer la conformité aux codes du bâtiment). En conséquence, le personnel du conseil tribal se borne, pour préparer les rapports destinés au Ministère, à discuter avec les coordonnateurs du logement dans la collectivité et à réaliser quelques inspections des rénovations principales.

**1.39** Pour recevoir des fonds fédéraux de façon continue, les Premières nations doivent produire au moment voulu les états financiers vérifiés requis. Par exemple, Affaires indiennes et du Nord Canada a fixé un délai de 120 jours après la fin de l'exercice pour la réception des états financiers vérifiés. On nous a informés dans une collectivité que ce ne sont pas toutes les entreprises des Premières nations qui utilisent la date du 31 mars pour la clôture de l'exercice. Cela retarde donc la présentation des états financiers consolidés au Ministère. Si celui-ci ne reçoit pas les états financiers consolidés vérifiés au plus tard le 31 juillet, les fonds discrétionnaires peuvent être retenus.

**1.40** Depuis 1998-1999, les collectivités doivent préparer un rapport annuel pour le programme de Prestation nationale pour enfants; à leur avis, ce programme, et ses exigences en matière de rapports, ont été mal expliqués, c'est-à-dire qu'on a donné quelques explications sur ce qu'il est interdit de financer, mais peu sur ce qui est admissible au financement. Ainsi, les collectivités ont dû deviner en quoi consiste un programme ou un rapport adéquat. L'une des collectivités consultées ignorait ce qu'on attendait d'elle, mais a préparé des rapports minutieux sur ses réalisations; les rapports annuels des autres collectivités, par contre, consistaient pour l'essentiel en des listes des activités et des dépenses (voir l'étude de cas « La Prestation nationale pour enfants : une occasion manquée de faire rapport sur les résultats », à la page 14).

**1.41** Les collectivités nous ont informés qu'elles jugent préoccupants le nombre et la fréquence des rapports exigés par Santé Canada, et ont ajouté que les rapports à présenter en vertu des programmes de contribution étaient répétitifs et pourraient être combinés. Un autre problème, à propos de ces rapports, est que les collectivités n'ont pas reçu de rétroaction des fonctionnaires de Santé Canada dans la région de la Saskatchewan. Deux collectivités ont déclaré que « les rapports tombent dans un grand trou noir ». Les relations entre les collectivités et les fonctionnaires locaux de

### La Prestation nationale pour enfants : une occasion manquée de faire rapport sur les résultats

Le programme de Prestation nationale pour enfants (PNE) est conçu pour permettre aux Premières nations de rajuster les prestations d'aide sociale et de réinvestir les économies ainsi réalisées dans un éventail de programmes, comme les garderies, la nutrition de l'enfant, le développement de la petite enfance, les possibilités d'emploi et de formation, et les enseignements culturels.

La PNE repose sur des objectifs clairs : aider à prévenir et à réduire la pauvreté chez les enfants, favoriser la participation au marché du travail, et réduire les chevauchements et dédoublements de programmes. On a créé un cadre d'évaluation et de reddition de comptes, qui précise certains indicateurs des résultats. Dans le cadre du PNE, on a pris l'engagement non seulement d'évaluer l'efficacité et les répercussions du programme d'ici le 31 mars 2003, mais aussi de poursuivre le processus de surveillance. Les rapports des Premières nations comptent parmi les sources de données pour la surveillance et l'évaluation.

Le Rapport annuel sur le réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants, qui est le seul rapport sur la PNE qu'Affaires indiennes et du Nord Canada exige des Premières nations, ne fait pas état des indicateurs des résultats. Le bureau régional devrait mettre en œuvre, dans chaque Première nation, les exigences pour un plan de réinvestissement, ce qui comprend les critères régissant la fourniture d'informations au sujet des résultats du projet. Nous n'avons toutefois pas observé une telle aide ni une telle orientation dans les collectivités que nous avons visitées. En conséquence, les rapports annuels sur la PNE que nous avons consultés fournissent des descriptions, mais non des informations utiles sur les résultats.

Source : Affaires indiennes et du Nord Canada et des collectivités des Premières nations

Santé Canada ont porté la plupart du temps sur les plaintes des membres de la collectivité au sujet de la prestation des services de santé.

**1.42** Les quatre Premières nations et les deux conseils tribaux que nous avons visités critiquaient sévèrement le processus utilisé par Santé Canada pour mettre en œuvre les nouvelles ententes. Ils ont affirmé que le processus les empêchaient de participer de manière significative.

**1.43** Le personnel d'un programme de services à l'enfance et à la famille indiennes dans l'une des collectivités se demandait pourquoi leur organisation avait reçu des fonds pour les évaluations réalisées en l'an trois et en l'an six du programme, mais non par la suite, alors que les évaluations leur semblaient des outils de gestion précieux.

**1.44** Les dirigeants dans une des collectivités ont expliqué qu'il leur a fallu quatre ans pour rédiger leur manuel des politiques et procédures, parce qu'ils étaient tellement pris par la nécessité de remplir les obligations en matière de rapports imposées par les accords de contribution qu'il leur était impossible de s'occuper des questions de gestion les plus stratégiques.

**1.45** Une personne, résumant une bonne partie des propos qui nous ont été tenus, a déclaré que les exigences en matière de rapports sont un mélange de tissus disparates cousus ensemble, mais dont aucun n'est apparié aux autres. Ce caractère disparate est porté au compte, avant tout, du manque de coordination fédérale. À titre d'exemple, les organismes fédéraux ont demandé aux collectivités de dresser des plans pour les programmes de

logement et de santé communautaire, mais le processus manquait de cohérence du point de vue de ces collectivités. On présente des exemples de ce manque de coordination aux paragraphes 1.46 à 1.48.

**1.46** La modification en 1996 de la politique fédérale du logement a donné lieu à la nécessité de préparer un plan d'habitation quinquennal. Les collectivités que nous avons visitées ont préparé des propositions en vue de répondre aux besoins en matière de logements, et ont fourni une mise à jour annuelle de l'état des logements. Les conseillers du portefeuille pour le logement et la santé ont dit que les enquêtes qu'ils avaient menées montraient les risques que le surpeuplement des logements pose pour la santé, et faisaient aussi ressortir de graves problèmes de moisissure et d'installations sanitaires inadéquates. Ils ont transmis cette information à Affaires indiennes et du Nord Canada et à Santé Canada, mais ni eux, ni ces ministères, n'en ont fait usage. En fait, les fonctionnaires locaux d'Affaires indiennes et du Nord Canada ont déclaré qu'ils ne se servent pas des plans d'habitation et que ceux-ci n'ont aucune incidence à long terme sur les budgets d'habitation des collectivités.

**1.47** Le plan d'habitation quinquennal et les mises à jour annuelles remis à Affaires indiennes et du Nord Canada ne sont pas communiqués à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, bien que la Société fournisse la majeure partie du financement gouvernemental pour les nouveaux logements construits dans les collectivités que nous avons visitées. Qui plus est, la Société compte sur le Ministère pour recevoir des conseils sur l'affectation de l'argent par région. La Société exige une garantie de prêt ministérielle et n'affecte les fonds qu'au moment où le Ministère lui fournit cette garantie. Or, celui-ci ne peut la lui fournir que 120 jours après la fin de l'exercice, de façon à ce que les fonctionnaires ministériels puissent examiner les états financiers vérifiés annuels des collectivités. En conséquence, la Société ne prend ses engagements financiers qu'entre août et octobre de chaque année. Les collectivités nous ont informé que ce retard peut les obliger à procéder à la construction en hiver, entraînant une augmentation considérable des coûts, surtout dans les collectivités éloignées.

**1.48** Les commissions de santé et le personnel affecté aux soins de santé dans les collectivités ont déclaré que la préparation des plans de santé communautaires exigés par Santé Canada nécessite des efforts considérables de leur part. Exigés en vertu des ententes de transfert quinquennales, ces plans de santé sont mis à jour au moment du renouvellement des ententes; ils sont fondés le plus souvent sur des sondages que les membres de la collectivité ont remplis et mettent à jour les problèmes prioritaires. Pour prendre un exemple, une des collectivités accordait la priorité aux jeunes. Différents organismes fédéraux fournissent déjà des programmes pour les jeunes. Le personnel et les conseillers de la collectivité responsables des jeunes n'arrivaient pas à s'entendre sur le bien-fondé de préparer un plan de santé communautaire, étant donné que la collectivité ne pouvait pas mettre ce plan en œuvre à moins que le gouvernement fédéral coordonne différents programmes — coordination qui n'existait pas.

## La gestion des rapports est un défi

**1.49** Un système de rapports efficace contribue à assurer une bonne gestion. Dans cette optique, nous avons demandé aux Premières nations de la Saskatchewan faisant partie de notre échantillon si les rapports exigés par le gouvernement fédéral les aidaient à progresser; elles ont répondu par la négative dans la plupart des cas, et ce, pour plusieurs raisons :

- Les rapports ne fournissent pas de données de référence.
- Il n'existe pas de référencement des meilleures pratiques susceptibles d'être utilisées par les Premières nations quand elles préparent leurs programmes et services.
- Peu de rapports portent sur le rendement.

On note une exception touchant les rapports sur le rendement, à savoir le Saskatchewan Indian Training Assessment Group Inc., qui détient, au nom de la Federation of Saskatchewan Indian Nations, l'Entente sur le développement des ressources humaines autochtones (EDRHA) pour la Saskatchewan (voir l'étude de cas « Le Saskatchewan Indian Training Assessment Group Inc. : relever le défi de la gestion », ci-après).

### Le Saskatchewan Indian Training Assessment Group Inc. : relever le défi de la gestion

La Federation of Saskatchewan Indian Nations, représentée par le Saskatchewan Indian Training Assessment Group Inc. (le Groupe), est responsable de l'Entente sur le développement des ressources humaines autochtones pour les Premières nations de la Saskatchewan. Le Saskatchewan Indian Institute of Technologies (l'Institut) coordonne, au nom du Groupe, les responsabilités liées à cet accord de contribution conclu avec Développement des ressources humaines Canada, pour tous les membres des Premières nations dans la province (tant dans la réserve qu'en dehors de celle-ci), grâce à des ententes de gestion avec 24 conseils locaux. Les conseils locaux jouissent d'une certaine autonomie dans leur fonctionnement; ils décident notamment des projets de formation d'emploi qui bénéficieront d'un soutien et ils font rapport tous les ans au Groupe.

Le fonctionnement du programme est soumis à des contrôles très serrés. Développement des ressources humaines Canada se sert d'un modèle basé sur la population pour distribuer les fonds et exige que l'Institut lui soumette un plan de dépenses annuel. Tous les ans, on négocie un certain nombre de cibles précises, y compris le nombre de personnes qui reprennent le travail, le nombre de gens qui réussissent leurs programmes, les prestations non payées du Compte d'assurance-emploi, et le nombre de places en garderie qu'il faut financer et occuper. On exige en outre des rapports d'activité trimestriels, des données financières et des états financiers vérifiés annuels. L'Institut exerce une surveillance semestrielle sur l'activité des conseils locaux. Il dispose d'une base de données perfectionnée pour gérer les informations sur les clients ainsi que pour faire un envoi électronique des rapports exigés à l'administration centrale du Ministère. Les fonctionnaires régionaux de ce ministère évaluent les rapports; on effectue ensuite une assurance de la qualité, et enfin les résultats sont examinés de concert avec l'administration centrale du Ministère.

Source : Développement des ressources humaines Canada et le Saskatchewan Indian Training Assessment Group Inc.

### Les conseils tribaux relèvent le défi

**1.50** Étant donné que le système de rapports fédéraux ne fournit pas les données sur le rendement nécessaires pour assurer une bonne gestion, les deux conseils tribaux que nous avons visités créent chacun leur propre système de mesure du rendement. Dans un cas, des indicateurs fourniront des données sur le rendement du système d'éducation; dans l'autre, le conseil tribal a dressé un plan échelonné sur 20 ans, et il évalue les progrès grâce à des indicateurs et à des mesures du rendement.

**1.51** Le projet de création d'indicateurs de l'éducation en est aux stades préliminaires. Ces indicateurs visent à améliorer les communications et appuyer l'amélioration du système scolaire grâce à la prestation de renseignements généraux pouvant servir à interpréter les résultats obtenus par les élèves et à donner la preuve de la qualité des programmes. Toutefois, des fonds n'ont été obtenus d'Affaires indiennes et du Nord Canada que pour les deux premières années de ce projet, qui seront bientôt écoulées; certains craignent de ne pouvoir obtenir un engagement à long terme du Ministère pour ce projet.

**1.52** Le plan de 20 ans préparé par l'autre conseil tribal se fonde sur des objectifs liés au développement économique, c'est-à-dire la création d'emplois et le rattrapage des niveaux d'éducation et de revenu jusqu'à ce qu'on parvienne à atteindre les niveaux du reste de la Saskatchewan. Le conseil tribal a fixé des niveaux de référence dès le lancement de ce plan au début des années 1990, et il a recueilli des données pour évaluer les progrès. Il a ainsi montré les réalisations, mis en lumière les secteurs qui exigent le plus d'attention, et concentré ses efforts en vue d'aller de l'avant.

### Établissement de rapports pour les organismes fédéraux

**1.53** Nous nous sommes penchés sur l'interaction fédérale avec les Premières nations de notre échantillon en matière d'établissement des exigences pour les rapports, ainsi qu'en matière de traitement, de vérification, d'examen et d'utilisation de ces rapports. Notre examen a porté sur les rapports financiers et non financiers dans chaque cycle annuel, de même que sur les rapports périodiques, comme les définitions des besoins et les évaluations. Nous avons posé quelques questions essentielles : les organismes fédéraux ont-ils déterminé les exigences en matière de rapports par voie de discussions avec les Premières nations? Le processus à cet égard était-il le plus efficace possible? Quelle utilisation les organismes fédéraux font-ils des rapports?

**1.54** Nous nous sommes aussi penchés sur deux grandes questions soulevées dans ce contexte, tant par les Premières nations que par les fonctionnaires fédéraux : la nécessité d'améliorer l'information sur le rendement, et l'amélioration de la coordination des exigences des organismes fédéraux en matière de rapports.

### Les exigences doivent être réévaluées

**1.55** Nous avons observé, quand des programmes ont été ajoutés ces dernières années, que les exigences en matière de rapports pour les programmes actuels n'ont été que peu examinées, voire pas du tout. Nous notons aussi une tendance vers l'ajout continu de rapports, c'est-à-dire que le lancement d'un nouveau programme s'accompagne inmanquablement de nouvelles exigences en matière de rapports. Il y a par exemple le cas d'un nouveau programme fédéral étroitement apparenté à un programme actuel, comme le programme de soins à domicile et en milieu communautaire de Santé Canada, lancé en 1999, et le programme de soins aux adultes d'Affaires indiennes et du Nord Canada, qui existe depuis longtemps. Les deux ministères admettent ce chevauchement.

**1.56** Nous avons constaté que les firmes d'experts-comptables externes doivent soumettre au chef et au conseil les résultats de leurs vérifications des états financiers, y compris un énoncé d'opinion. Dans une des collectivités, nous avons relevé différents styles de présentation de l'information dans les divers états financiers présentés à la clôture de l'exercice. En outre, certains des critères de déclaration vont au-delà du mandat ordinaire des vérificateurs. Ainsi, Santé Canada oblige les vérificateurs, dans le cadre des rapports et vérifications pour les ententes de transfert des services de santé, à certifier des questions comme l'envoi aux autorités provinciales d'un rapport sur les maladies transmissibles ou l'inscription des infirmières à leur association professionnelle. Les fonctionnaires régionaux de la Saskatchewan ont indiqué que ces exigences supplémentaires n'étaient ni respectées, ni imposées.

**1.57** Santé Canada a lancé une bonne pratique dans ce domaine, sous forme d'un projet récent qui tient compte de l'importance de réévaluer les rapports exigés pour les services de santé assurés par la Northern Inter-Tribal Health Authority (voir l'étude de cas « Simplification des rapports pour la Northern Inter-Tribal Health Authority », à la page 19).

**1.58** L'importance des rapports non financiers exigés par les organismes fédéraux varie considérablement. La plupart des rapports exigés par Affaires indiennes et du Nord Canada et par Santé Canada s'inscrivent dans cette catégorie, alors que ceux exigés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et par Développement des ressources humaines Canada ont un caractère généralement financier. Ce dernier ministère exige en outre certaines données non financières dans ses rapports d'activités trimestriels et annuels.

**1.59** En Saskatchewan, Affaires indiennes et du Nord Canada et Santé Canada font tous deux un suivi des rapports non financiers. Certains — ordinairement ceux qui servent à calculer les niveaux de financement — sont vérifiés. Mentionnons par exemple la liste des édifices, qui est utilisée pour le financement du fonctionnement et de l'entretien. Toutefois, beaucoup d'autres rapports ne sont pas vérifiés. Par exemple, Affaires indiennes et du Nord Canada ne vérifie pas les rapports sur l'inscription des élèves au niveau postsecondaire. Les fonctionnaires régionaux du Ministère nous ont informés



### Simplification des rapports pour la Northern Inter-Tribal Health Authority

Deux Premières nations et deux conseils tribaux du Nord de la Saskatchewan ont planifié ensemble, et depuis, fournissent un soutien professionnel et de coordination de niveau supérieur (services de troisième palier) par l'intermédiaire de la Northern Inter-Tribal Health Authority. Une unité de contrôle et d'état de la santé surveille les risques (par exemple, les maladies infectieuses) et l'état de santé. Au cours des trois prochaines années, cette entité va lancer une recherche, dans le cadre du projet de démonstration, sur plusieurs questions clés, notamment les suivantes :

- savoir si les programmes sont viables ou continus;
- comment il convient de régir les programmes;
- quels groupes ont la responsabilité d'atteindre des résultats particuliers;
- quels seraient les effets, sur l'état de santé et les conditions sanitaires, d'un mode de prestation différent des programmes.

Il est reconnu, dans le projet de démonstration, qu'il importe d'assurer une coordination entre l'information dont le gouvernement fédéral a besoin et celle exigée par les collectivités, puis de simplifier les exigences en matière de rapports.

L'une des grandes questions que soulève ce projet est de déterminer jusqu'à quel point les Premières nations peuvent renégocier les programmes et services de santé. Au lieu d'aboutir à des plans de santé communautaires conformes aux initiatives fédérales sur les programmes, le processus de planification serait édifié à partir de la base ou effectué à l'échelle de la collectivité. Il se pourrait ainsi que le plan de santé d'une Première nation nécessite l'élimination complète de certains aspects des programmes, pour laisser la place à de nouveaux projets.

Source : Santé Canada

aussi qu'on ne vérifie pas les informations non financières dans les programmes de développement social, notamment la Prestation nationale pour enfants et le programme de lutte contre la violence familiale. Pour le programme de garderie d'enfants, seules les acquisitions d'immobilisations ont fait l'objet d'une vérification.

**1.60** Les fonctionnaires de Santé Canada que nous avons rencontrés dans la région de la Saskatchewan ont déclaré que, dans bien des cas, ils ne se fient pas aux rapports non financiers, comme les rapports annuels, dans leurs relations avec les Premières nations. Il y a toutefois quelques importantes exceptions, comme les programmes ciblés telle la Stratégie d'élimination de la tuberculose, dans laquelle on centralise les contrôles et on étudie les rapports afin de surveiller les progrès et de mesurer l'efficacité du programme. Étant donné le peu d'attention portée à nombre de ces rapports non financiers, il faut remettre en question la nécessité de les fournir.

**1.61 Recommandation.** Le gouvernement fédéral devrait consulter les Premières nations lorsqu'il effectue son examen régulier des exigences en matière de rapports, afin d'établir les besoins en information quand de nouveaux programmes sont mis en place. Il faudrait en outre laisser tomber les exigences en matière de rapports qui se révèlent inutiles ou font double emploi.

## Les rapports exigés sont suivis, mais la plupart sont soumis sous forme imprimée

**1.62** Comme les organismes fédéraux obligent les Premières nations à soumettre un nombre élevé de rapports dans un délai fixe, ils ont établi différentes méthodes pour enregistrer la réception des rapports et l'état de la situation. Affaires indiennes et du Nord Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement ont recours à des systèmes automatisés de suivi des rapports, mais tous les rapports leur parviennent sous forme imprimée en Saskatchewan. Les fonctionnaires du Ministère ont dit que les rapports électroniques en étaient à un stade plus avancé dans les autres régions, surtout celle de l'Atlantique. Ces deux organismes inscrivent les rapports dans un journal et saisissent les données dans les systèmes automatiques à mesure que ces rapports sont reçus. Pour Développement des ressources humaines Canada, les déclarations sont effectuées par l'entremise de rapports d'activités soumis sous forme imprimée et électronique (par téléchargement des données), c'est-à-dire que le Ministère suit les rapports par voie manuelle aussi bien qu'électronique. En revanche, Santé Canada dans la région de la Saskatchewan reçoit tous ses rapports sous forme imprimée et effectue un suivi manuel. Les agents à l'administration centrale de Santé Canada nous ont toutefois indiqué que la mise en œuvre, par le Ministère, d'un Système automatisé de gestion des contrats et des contributions en était à un stade plus avancé dans d'autres régions.

**1.63** Il est certainement plus efficace — tant pour les Premières nations que pour les organismes fédéraux — d'envoyer des rapports par voie électronique que de les traiter sous forme imprimée. Nous avons aussi noté que le personnel des collectivités et des conseils tribaux que nous avons rencontré dispose d'ordinateurs et connaît bien l'informatique. Nous n'avons pas mis ses capacités à l'essai, mais nous estimons que cet équipement et ces connaissances suffisent (avec une aide convenable) pour accommoder un système de rapports entièrement informatisé. Nous avons de plus observé des innovations techniques chez les Premières nations et conseils tribaux que nous avons visités en Saskatchewan (voir l'étude de cas « Une méthode de collecte de données de santé à la fois innovatrice et axée sur la technologie », ci-après).

### Une méthode de collecte de données de santé à la fois innovatrice et axée sur la technologie

L'une des collectivités a créé une base de données sur ordinateur de poche PalmPilot<sup>MC</sup> pour son programme de soins à domicile et en milieu communautaire. Ce système permet à l'infirmière d'enregistrer les identificateurs (données de base), les diagnostics, les médicaments, les allergies, les plans d'intervention, les rapports d'incident et les données sur la situation des patients. Les renseignements sont ensuite saisis par voie électronique dans la base de données principale. La création et mise en œuvre de ce système a entraîné une économie de cinq à sept heures de soins infirmiers par mois, qu'on peut désormais consacrer à la prestation des services.

Santé Canada crée un système distinct, mais semblable, en vue d'apporter une aide au programme à l'échelle nationale.

Source : Une collectivité des Premières nations

**1.64 Recommandation.** Le gouvernement fédéral devrait se servir des procédures les plus efficaces pour la soumission et le traitement des rapports exigés des Premières nations. Il devrait aussi collaborer avec les collectivités des Premières nations à la présentation de rapports par voie électronique, dans toute la mesure du possible.

#### **Les rapports financiers sont ordinairement vérifiés et examinés**

**1.65** Les organismes fédéraux ont adopté des procédures d'examen et de vérification des rapports financiers. Celles-ci diffèrent selon qu'il s'agit d'états financiers vérifiés ou d'autres rapports financiers. Affaires indiennes et du Nord Canada effectue des « examens de la conformité et de la solvabilité » dans ses bureaux locaux et régionaux, en vue d'analyser et de détecter les problèmes dans les états financiers qui font l'objet d'une vérification indépendante et sont transmis par les collectivités. Les autres organismes fédéraux emploient des procédures analogues. Parmi les autres rapports financiers figurent ceux sur les dépenses susceptibles d'être remboursées, comme les paiements d'aide sociale. On vérifie ordinairement ces rapports afin de détecter les écarts importants ou inexplicables. Ces procédures constituent un effort raisonnable de la part des organismes fédéraux.

**1.66** On accorde en général moins d'attention aux autres rapports financiers. Ainsi, dans les bureaux régionaux de Santé Canada en Saskatchewan, on nous a indiqué que les rapports comme les budgets initiaux et les états sur les mouvements de trésorerie ne sont souvent examinés que superficiellement au moment de la réception, pour s'assurer qu'on dispose des services et du personnel voulus. Cela aussi est raisonnable, puisque les budgets et les mouvements de trésorerie ne font que refléter les fonds disponibles.

#### **La communication avec les Premières nations est inadéquate**

**1.67** Les organismes fédéraux qui reçoivent l'information des collectivités ne leur révèlent pas (sauf pour ce qui est de l'examen des états financiers vérifiés) comment cette information est utilisée, ni les résultats éventuels de leur analyse de l'information. Les fonctionnaires d'Affaires indiennes et du Nord Canada ont fait observer que le Ministère publie des rapports et analyses, préparés à partir des informations recueillies auprès des Premières nations, qui sont pour la plupart diffusés dans Internet. Ces analyses sont toutefois présentées le plus souvent sous une forme regroupée, combinant des données provenant de plusieurs collectivités à l'échelle régionale ou nationale. Ces données se prêtent donc peu aux besoins des collectivités individuelles sur le plan de l'information. Une rétroaction réfléchie et donnée en temps opportun est une composante indispensable de tout système de rapports efficace, mais elle semble absente dans la plupart des cas.

#### **L'information sur le rendement est insuffisante**

**1.68** Dans son Guide national de présentation des rapports des premières nations, Affaires indiennes et du Nord Canada déclare qu'il se sert des rapports exigés des Premières nations pour évaluer les obligations

réglementaires, la reddition de comptes, l'allocation des ressources, les exigences opérationnelles ou administratives, la planification des programmes et l'analyse des politiques, et pour en faire rapport. Il est effectivement indispensable de disposer de solides informations sur le rendement pour toutes ces fonctions, mais nous avons observé plusieurs obstacles qui entravent la collecte de données à ce chapitre.

**1.69** À titre d'exemple, on recueille des données sur le taux d'obtention de diplômes scolaires, qui constitue l'un des extraits du système d'éducation. Il faut aussi d'autres mesures pour évaluer les résultats finaux sous l'angle de la qualité de l'éducation offerte aux diplômés. Les écoles des Premières nations n'ont accès qu'à une petite partie des services assurés par les commissions scolaires. Les ministères de l'éducation provinciaux, qui évaluent en temps normal le rendement du système d'éducation, s'en abstiennent dans les écoles des Premières nations. Par voie de conséquence, les Premières nations n'ont pas les moyens d'obtenir les données nécessaires. C'est pourquoi certains conseils tribaux ont pris l'engagement d'offrir ces services et qu'un conseil tribal prépare des indicateurs sur l'éducation. Selon une remarque émise par un fonctionnaire d'Affaires indiennes et du Nord Canada, la situation peut se résumer comme suit : « Nous avons commis une erreur : nous avons transféré des écoles alors qu'il aurait fallu transférer tout un système d'éducation. »

**1.70** Un autre exemple concerne les rapports sur l'aide sociale, qui fournissent des données détaillées sur les bénéficiaires à des fins de contrôle, afin de garantir que seules les personnes admissibles reçoivent l'aide et qu'on a versé les montants exacts. Ce genre d'information ne se prête pas facilement à la mesure du rendement d'un programme. De plus, le taux de dépendance — soit la proportion de résidents de la collectivité qui reçoivent l'aide sociale — n'est probablement pas exact. Les fonctionnaires d'Affaires indiennes et du Nord Canada nous ont déclaré qu'ils ignorent le nombre réel de résidents dans les collectivités, car le Système d'inscription des Indiens, la seule source de ces informations qui est mise à jour chaque année, n'a pas été conçu pour recueillir des données sur le nombre de résidents.

**1.71** Les rapports relatifs à d'autres programmes de développement social, notamment les services à l'enfance et à la famille indiennes, la Prestation nationale pour enfants et les soins aux adultes, comportent eux aussi des lacunes sur le plan de l'information sur le rendement. Les fonctionnaires d'Affaires indiennes et du Nord Canada nous ont expliqué que le Ministère n'a pas les outils ou ressources humaines voulus pour se concentrer sur les résultats (voir l'étude de cas « La Prestation nationale pour enfants : une occasion manquée de faire rapport sur les résultats », à la page 14). Il s'agit là d'un programme récent, pour lequel des exigences en matière de rapports ont été instituées en 1998-1999. C'est une situation où le gouvernement a manqué une occasion de mesurer le rendement.

**1.72** Affaires indiennes et du Nord Canada doit surmonter, en dépit de toutes ses bonnes intentions, ces entraves à la collecte de données adéquates sur le rendement. Nous notons tout particulièrement que les Premières

nations ne peuvent bénéficier de l'appui offert par les commissions scolaires et que le Ministère ne dispose pas des outils et des ressources humaines dont il aurait besoin pour faire une utilisation efficace du peu de données qu'il recueille sur le rendement.

### **Santé Canada prépare des mesures du rendement**

**1.73** Santé Canada prépare un Recueil des programmes de santé destinés aux Premières nations et aux Inuits, qui consigne les résultats et les indicateurs de rendement pour chaque programme. Les nouveaux accords du Ministère, pour la plupart signés au début de l'exercice 2002-2003, stipulent que les Premières nations doivent faire rapport sur leurs buts, objectifs et mesures des résultats. Comme les rapports relevant des nouveaux accords n'étaient pas encore prêts lorsque nous avons terminé cette étude, on ne sait pas précisément comment les résultats seront présentés.

**1.74** Santé Canada exige en outre des évaluations quinquennales des services de santé communautaires. Nous avons aussi remarqué que des études d'évaluation approfondies ont été réalisées, notamment parmi les conseils tribaux que nous avons visités. Dans une des collectivités, l'évaluation était combinée au plan de services de santé et indiquait les priorités en fonction d'un sondage des membres. Les fonctionnaires ministériels en Saskatchewan ont toutefois déclaré que ces évaluations font souvent l'objet d'un examen rapide au moment de leur réception, mais qu'elles sont rarement étudiées adéquatement parce que les ressources humaines nécessaires font défaut dans les bureaux locaux. Nous avons soulevé les mêmes préoccupations dans notre chapitre de vérification d'octobre 2000, intitulé « Santé Canada — La Santé des Premières nations : suivi ».

### **L'information destinée au Parlement au sujet des Premières nations doit être améliorée**

**1.75** Il incombe aux organismes fédéraux de faire rapport au Parlement des résultats, tant financiers que non financiers, qu'ils ont atteints au moyen des pouvoirs et des fonds publics qui leur ont été confiés. Pour les trois dernières années, nous avons examiné les rapports sur les plans et les priorités, ainsi que les rapports sur le rendement, d'Affaires indiennes et du Nord Canada, de Santé Canada et de Développement des ressources humaines Canada. Nous n'avons pas toutefois étudié la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui, en sa qualité de société d'État, fait rapport au Parlement selon un processus différent.

**1.76** Pour une bonne part, l'information recueillie auprès des Premières nations par les organismes fédéraux concerne les ressources allouées (ce qu'on a dépensé), les activités (ce qui a été fait) et les extrants (ce qu'on a produit) plutôt que les résultats eux-mêmes (les incidences et conséquences des programmes). Nous avons constaté que peu des informations recueillies auprès des Premières nations se retrouvent dans les documents sur le budget des dépenses; les répercussions et conséquences des programmes de plusieurs milliards de dollars consacrés aux Premières nations ne sont donc pas bien communiquées au Parlement. Il existe une exception à cet égard : les rapports sur le rendement de Développement des ressources humaines Canada en

regard des cibles annuelles pour l'Entente de développement des ressources humaines autochtones de la Saskatchewan. Nos constatations sont détaillées à l'annexe B.

**1.77** Les organismes fédéraux ne doivent pas présenter au Parlement un rapport détaillé sur les activités liées aux programmes des Premières nations; si c'était le cas, le Parlement se trouverait inondé d'information. Il est possible de diffuser d'une autre façon des informations plus détaillées de cette nature, par le truchement d'Internet par exemple. Il faudrait en fait moins d'information sur les activités et plus d'information sur les résultats.

### **Il faut une meilleure coordination**

**1.78** Nous avons observé des exemples de chevauchement et de répétition parmi les rapports qu'exigent les organismes fédéraux.

**1.79** Un exemple de chevauchement concerne les états financiers qui ont fait l'objet d'une vérification externe. On peut en effet exiger jusqu'à cinq états financiers distincts de chaque collectivité :

- un état financier consolidé et un état financier supplémentaire pour Affaires indiennes et du Nord Canada;
- un autre pour les programmes de Santé Canada, en vertu des ententes de transfert;
- un pour les services à l'enfance et à la famille indiennes;
- un pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

**1.80** Les programmes pour enfants nous fournissent un autre exemple. Nous avons trouvé neuf programmes fédéraux destinés aux enfants des Premières nations et examiné les rapports pour trois d'entre eux : la Prestation nationale pour enfants, l'aide préscolaire aux Autochtones et l'éducation. La clientèle de ces programmes n'est pas identique; par exemple, ils ne visent pas tous la même tranche d'âge. Tous exigent néanmoins des rapports d'activités, dont plusieurs, dans les petites collectivités, portent sur les mêmes enfants et les mêmes parents. En outre, des objectifs qui se recoupent parmi les différents programmes engendrent de la confusion sur la question de savoir quels programmes doivent financer quelles activités, ce qui peut donner lieu à des rapports sur les activités et dépenses qui manquent de clarté.

**1.81** On peut en dire autant du programme de soins à domicile et en milieu communautaire de Santé Canada et du programme de soins aux adultes d'Affaires indiennes et du Nord Canada. Ces programmes qui se chevauchent exigent tous deux des rapports qui, dans une petite collectivité, concernent souvent les mêmes personnes.

### **Frayer une nouvelle voie**

**1.82** Les fonctionnaires fédéraux et les Premières nations ont qualifié la structure des programmes de « cloisonnée », c'est-à-dire que ces programmes sont définis de façon étroite, se chevauchent et en arrivent parfois à se répéter. Nous avons constaté que les exigences en matière de rapports sont à l'image de cette structure.

**1.83** Les organismes fédéraux doivent absolument réexaminer et mieux coordonner leurs exigences en matière de rapports, et mener cet examen en consultation avec les Premières nations, pour veiller à répondre aussi à leurs besoins sur le plan des rapports et de l'information. Il faut réduire le nombre de rapports exigés des Premières nations, notamment le nombre d'états financiers vérifiés.

**1.84** Nous proposons, à la lumière des résultats de cette étude et du travail antérieur réalisé par le Bureau, de prendre en considération les critères ci-dessous pour tester la structure des rapports. Pour être efficace, un système de rapports devrait :

- reposer sur une compréhension claire de la part des Premières nations et des organismes fédéraux;
- produire de l'information financière et non financière juste et fiable, susceptible d'être vérifiée;
- avoir l'ouverture et la transparence adéquates pour les membres des Premières nations, le public et les parties intéressées tout en respectant les renseignements confidentiels personnels et commerciaux;
- utiliser pleinement et efficacement la technologie disponible;
- être organisé de manière à obtenir des résultats et de recueillir de l'information sur le rendement;
- aider les collectivités des Premières nations à s'occuper de la gestion de leurs affaires, y compris la gestion financière et la gestion fondée sur les résultats;
- aider les organismes fédéraux à évaluer le rendement, l'efficacité et le contrôle financier, pour qu'ils puissent faire rapport au Parlement des dépenses publiques.

**1.85** En dernière analyse, et à mesure que la structure de programmes évolue, le système de rapports idéal, qui s'inscrirait dans la gestion fondée sur les résultats, comprendrait des mesures du rendement (financier et non financier) et des rapports sur les résultats communautaires qui alimenteraient les rapports sur les résultats nationaux. Une telle méthode offrirait les avantages suivants :

- des rapports adéquats sur le rendement;
- un examen véritable de l'information communiquée dans les rapports;
- des rapports qui se traduisent par des conséquences, c'est-à-dire des changements découlant de l'examen.

**1.86** À notre avis, la structure du programme constitue un obstacle majeur à la réforme grandement nécessaire des exigences s'appliquant aux rapports des Premières nations. Affaires indiennes et du Nord Canada, tout comme Santé Canada dans la région de la Saskatchewan, ont indiqué ne pas avoir les ressources humaines nécessaires pour examiner efficacement les rapports des Premières nations. Ces deux ministères ont aussi mentionné qu'ils renouvellent les autorisations de programmes. Ils ont donc une occasion de simplifier les programmes et de mieux attribuer les responsabilités.

**1.87 Recommandation.** Le gouvernement fédéral devrait entreprendre un examen des autorisations de programmes, en vue de simplifier ces derniers et de mieux distribuer les responsabilités au sein des ministères et d'autres organismes fédéraux.

## Conclusion

**1.88** Dans cette étude, nous avons évalué les rapports qu'un échantillon de Premières nations en Saskatchewan sont tenues de remettre aux principaux organismes fédéraux. Nous avons constaté qu'un nombre élevé de rapports sont exigés, mais que peu d'entre eux répondent aux besoins des Premières nations ou du gouvernement fédéral.

**1.89** Le système de rapports n'aide pas suffisamment les Premières nations ou les organismes fédéraux à répondre aux difficultés de gestion, mais il donne du travail à de nombreux membres de la collectivité. Les ressources consacrées au système de rapports actuel pourraient être utilisées à meilleur escient, pour recueillir des données adéquates sur le rendement et gérer les programmes.

**1.90** Il conviendrait de simplifier les exigences en matière de rapports, mais les structures sous-jacentes aux programmes font obstacle à la création d'un système plus efficace. Au lieu de fournir des informations sur des activités de programmes interprétées de façon étroite, les rapports devraient fournir des renseignements utiles aux Premières nations et au gouvernement fédéral. Un changement radical s'impose donc. Nous proposons des critères pour guider l'évaluation future du système de rapports.

**Réponse du gouvernement.** Le gouvernement fédéral a l'intention d'améliorer les modalités actuelles concernant les exigences en matière de rapports, et les critères dont il est question dans cette étude seront utiles. Comme il est mentionné dans le chapitre, il ne s'agit pas d'une étude détaillée sur les exigences en matière de rapports à l'échelle nationale. Il faut donc être prudent et ne pas généraliser les résultats fondés sur seulement quatre Premières nations et deux conseils tribaux d'une seule région. Toutefois, le désir d'alléger le fardeau des Premières nations sur le plan des exigences en matière de rapports à soumettre est reconnu. Parallèlement, il faut se pencher sur cette question dans tous les ministères et tenter d'établir un système axé davantage sur les résultats à l'appui de la relation intergouvernementale. Un tel système doit tenir compte des besoins des Premières nations et il faut absolument consulter ces dernières. Cela dit, le gouvernement fédéral entend continuer de rendre compte à la population canadienne de l'utilisation des deniers publics. Pour cette raison, il faut essayer d'équilibrer les besoins des Premières nations et l'obligation redditionnelle du gouvernement fédéral.

Le gouvernement fédéral convient que les exigences en matière de rapports devraient se faire d'une façon transparente, administrativement efficace et utile (axée sur le rendement). Ces exigences doivent être rationalisées à



l'ensemble du gouvernement fédéral et conformes à de saines méthodes de gestion des programmes. Compte tenu de ces principes et en réponse aux recommandations précises de cette étude, le gouvernement fédéral entend se pencher à la fois sur l'aspect individuel des ministères qui soumettent des données et sur l'aspect collectif d'une mesure horizontale (pour l'ensemble du gouvernement fédéral), en gardant à l'esprit que la Société canadienne d'hypothèques et de logement est une société d'État régie par des politiques et des lois distinctes, qui affectent les exigences en matière de rapports ainsi que la nature et le financement de ses programmes. Ce travail a déjà été amorcé au moyen d'examen sur l'autorisation des programmes, qui se déroulent actuellement dans plusieurs ministères. En outre, les secteurs d'activités seront revus afin de déterminer les cas où les exigences en matière de rapports pourraient être regroupées pour l'ensemble du gouvernement fédéral. Cette initiative interministérielle reçoit l'appui d'un comité directeur de sous-ministres adjoints qui a été nommé afin de diriger le travail horizontal en vue d'établir un cadre redditionnel basé sur des principes s'appliquant à tous les programmes fédéraux destinés aux Autochtones et ainsi rendre les programmes plus efficaces grâce à des résultats mesurables. Le gouvernement fédéral continuera de privilégier le transfert électronique de données, conformément au programme de gouvernement en direct (GED). Ainsi, certains systèmes sont déjà mis en œuvre dans plusieurs ministères. Le gouvernement fédéral fera fond sur ces succès pour promouvoir l'échange électronique de données comme moyen de faire affaire avec les Premières nations.

Les exigences en matière de rapports financiers et non financiers constituent un élément essentiel de la relation entre le gouvernement fédéral et les Premières nations sur le plan de la responsabilité financière. Le gouvernement fédéral doit pouvoir montrer qu'il dépense judicieusement les fonds réservés par le Parlement à l'intention des Premières nations; les dirigeants des Premières nations doivent quant à eux rendre compte à leurs membres quant à leur façon de s'acquitter de leurs responsabilités au nom de leurs collectivités. L'idéal est de viser un système d'échanges d'information servant les intérêts des deux parties. Sur ce plan, l'initiative des Premières nations consistant à créer un Institut de la statistique des Premières nations (ISPN) offre le potentiel de surmonter les faiblesses sur le plan de la qualité et du développement actuel des données. L'ISPN est conçu de façon à jouer un rôle important dans l'interprétation et l'analyse des données sociales, économiques et financières des peuples et institutions des Premières nations, et il aiderait à répondre aux besoins en information de ces dernières. Cette mesure aidera également les Premières nations sur le plan de la planification communautaire et de l'évaluation des programmes et facilitera l'administration des programmes et des services.

## À propos de l'étude

### Objectifs

Cette étude visait :

- à évaluer les exigences fédérales en matière de rapports et de vérification relatives à un échantillon de collectivités des Premières nations, y compris la nature des exigences et la façon dont celles-ci sont respectées;
- à examiner l'utilisation qui est faite de ces rapports et vérifications, de la part tant du gouvernement fédéral que des collectivités des Premières nations;
- à établir les critères correspondant à un système efficace de rapport et de vérification externe.

### Étendue et méthode

Nous avons obtenu, pour effectuer cette étude, la participation de quatre collectivités des Premières nations et de deux conseils tribaux en Saskatchewan. Nous avons examiné les exigences en matière de rapports fixées par les quatre organismes fédéraux qui consacrent les plus importants montants à l'appui des Autochtones, puis concentré notre étude sur quelques grands programmes de ces organismes.

Notre étude a été articulée autour de plusieurs questions, notamment les suivantes :

- l'autorité ou la source des exigences, et le lien avec les programmes fédéraux;
- la façon dont les rapports et vérifications externes sont préparés, ainsi que les questions de capacité connexes;
- la transmission des informations essentielles aux collectivités des Premières nations;
- l'examen et le traitement administratif des rapports et vérifications externes de la part des organismes fédéraux;
- l'utilisation des rapports et vérifications externes au sein des organismes fédéraux et pour leurs rapports au Parlement;
- la communication, aux collectivités des Premières nations, des données et analyses tirées des rapports et vérifications externes;
- l'utilisation que les collectivités des Premières nations font des rapports et vérifications externes;
- la mesure dans laquelle les rapports et vérifications externes répondent aux besoins des collectivités des Premières nations.

### Groupe d'étude

Vérificatrice générale adjointe : Maria Barrados

Directeur principal : Jerome Berthelette

Directeur : Tom Wileman

Martha Fortier

Ernie Glaude

Patricia Sims

Frances Smith

Pour obtenir de l'information, veuillez joindre le service des Communications, en composant le (613) 995-3708 ou le 1 888 761-5953 (sans frais).

## Annexe A Rapports que certains organismes fédéraux exigent des Premières nations

Titre du rapport et fréquence	Description du rapport
<b>Exigences d’Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) — Information non financière</b>	
<b>Données sur la population non inscrite vivant dans les réserves</b>	
Formulaire d’attestation de la population non inscrite vivant dans les réserves  Présentation annuelle, le 15 février	Cette attestation doit accompagner la version à jour des données révisées sur la population non inscrite vivant dans les réserves, et inclure les données sur la bande ainsi que le nombre total de personnes non inscrites vivant dans la réserve.
Formulaire de recensement de la population non inscrite vivant dans les réserves  Présentation annuelle, le 15 février	Ce formulaire complète la liste informatisée transmise aux bandes. Il indique ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les données personnelles du préposé au recensement et la date du recensement;</li> <li>• la liste de toutes les personnes non inscrites en vertu de la <i>Loi sur les Indiens</i>, avec leur nom, date de naissance et sexe;</li> <li>• si la personne réside dans une réserve, et laquelle;</li> <li>• tout autre nom (alias ou pseudonyme) utilisé par cette personne.</li> </ul>
<b>Registre des Indiens</b>	
Entrée de données au Registre des Indiens  Présentation mensuelle	Les informations exigées incluent des données à jour sur ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• naissances;</li> <li>• âge de la majorité;</li> <li>• mariages;</li> <li>• divorces et transfert de la garde des enfants à la suite d’un divorce;</li> <li>• décès confirmés;</li> <li>• tout autre ajout ou modification aux données actuelles dans le Registre des Indiens.</li> </ul>
Entrée de données au Registre des Indiens – Changements divers  Présentation mensuelle	On inscrit dans ce formulaire tous les changements aux données entrées dans le Registre des Indiens (par exemple, les changements de nom ou les corrections).

Titre du rapport et fréquence	Description du rapport
<b>Exigences d’Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) — Information non financière (suite)</b>	
<b>Éducation</b>	
<b>Enseignement élémentaire et secondaire</b>	
<p>Liste nominative – Rapport scolaire sommaire</p> <p>Présentation annuelle, le 15 octobre</p>	<p>Dans ce rapport, on demande à toutes les Premières nations de fournir une liste du nombre total d’élèves inscrits dans chaque niveau scolaire au début de l’année.</p>
<p>Recensement des élèves de la liste nominative</p> <p>15 jours après un recensement</p>	<p>Ce formulaire comprend ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l’identification de l’élève, avec les numéros d’inscription pertinents, le nom complet de chaque élève, le niveau scolaire et l’information sur l’école;</li> <li>• la date de naissance, le sexe et le code de statut;</li> <li>• les détails sur la résidence, la bande, la réserve d’attache, l’hébergement, le district et la bande détenant la responsabilité financière;</li> <li>• les détails des modalités de transport, les besoins en éducation spécialisée et le pourcentage d’enseignement de la langue indienne à l’école.</li> </ul>
<p>Attestation de conformité relative aux enseignants et aux cours</p> <p>Présentation annuelle, le 15 octobre</p>	<p>Ce formulaire doit être rempli par les directeurs d’école, dans le cadre de la soumission de la liste nominative au début de chaque année scolaire. Il contient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le nom de l’école et l’année scolaire;</li> <li>• le nom des enseignants et leur numéro de certificat d’enseignement;</li> <li>• la signature du directeur d’école certifiant que la liste des enseignants est exacte et que leurs certificats sont valides, et certifiant aussi le programme d’études utilisé.</li> </ul>
<p>Certificat de transport scolaire approuvé (Approved School Transportation Certificate)</p> <p>Présentation annuelle, le 15 octobre</p>	<p>Ce certificat confirme que tous les véhicules scolaires ont été certifiés conformément à la <i>Saskatchewan Highway Act</i>, et à son règlement d’application.</p>
<p>Rapport d’évaluation de l’école</p> <p>Tous les cinq ans</p>	<p>Ce rapport sur les écoles élémentaires et secondaires doit être fourni par les conseils de bande. On y :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• passe en revue le programme d’études;</li> <li>• évalue la qualité de l’enseignement et les normes;</li> <li>• établit si l’on a atteint les objectifs de la collectivité et de l’école.</li> </ul>

Titre du rapport et fréquence	Description du rapport
<b>Exigences d’Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) — Information non financière (suite)</b>	
<b>Éducation postsecondaire</b>	
Registre des étudiants de niveau postsecondaire  Présentation annuelle, le 1 <sup>er</sup> décembre	Ce rapport, fondé sur l’information du recensement du 1 <sup>er</sup> novembre pour l’année scolaire en cours, comprend notamment les renseignements suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• numéro du Registre des Indiens, date de naissance, sexe et nom complet de l’étudiant de niveau postsecondaire qui reçoit une aide financière;</li> <li>• le nom et le code de l’établissement d’enseignement postsecondaire que fréquente chaque étudiant, le domaine d’études, la durée du programme, l’année d’études en cours et le diplôme visé;</li> <li>• si l’étudiant est inscrit à temps plein ou partiel.</li> </ul>
Rapport sur les diplômés de niveau postsecondaire  Présentation annuelle, le 1 <sup>er</sup> décembre	Ce rapport annuel fournit des renseignements détaillés sur tous les diplômés, ainsi que le nombre d’étudiants qui ont bénéficié d’une aide financière au niveau postsecondaire l’année précédente.
Rapport sur les données sommaires de l’organisation administratrice  Présentation annuelle, le 1 <sup>er</sup> décembre	Ce rapport présente l’information suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• étudiants financés au cours de l’exercice financier précédent;</li> <li>• étudiants financés au cours de l’exercice financier en cours (y compris ceux qui ont décroché avant la date du recensement);</li> <li>• sommaire sur les diplômés.</li> </ul>
<b>Développement social</b>	
<b>Aide sociale</b>	
Rapport mensuel sur l’aide sociale  Présentation le 10 du mois pour les projets des Ententes de financement global (EFG)	Ce rapport inclut ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le nombre de familles, nombre de personnes dans chaque famille et nombre de personnes seules qui reçoivent des prestations d’aide sociale;</li> <li>• les différentes raisons qui expliquent pourquoi les bénéficiaires et les personnes à leur charge reçoivent l’aide sociale (c.-à-d., inapte à l’emploi – parent seul, personne handicapée, pas entièrement apte à l’emploi; et apte à l’emploi – personne seule, famille, parent seul, transferts au programme d’assistance-travail);</li> <li>• le montant perçu par chaque famille au titre de l’aide de base;</li> <li>• le montant consacré au paiement du combustible, des services publics et des loyers, ainsi que le nombre total de logements qui bénéficient de ces services grâce aux fonds prévus pour l’aide sociale;</li> <li>• des détails sur les projets de travail, y compris le nombre de projets, le nombre d’emplois créés grâce à ces projets, et le montant total des sommes transférées.</li> </ul>

Titre du rapport et fréquence	Description du rapport
<b>Exigences d’Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) — Information non financière (suite)</b>	
<p>Rapport annuel sur l’aide sociale</p> <p>Pour les projets des Ententes de transfert financier (ETF), le 30 mai pour l’exercice prenant fin le 31 mars</p>	<p>Ce rapport inclut ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre de familles admissibles, de personnes dans la famille et de personnes seules recevant l’aide sociale, par raison justificative (p. ex., apte à l’emploi et inapte à l’emploi – parent seul, personne ayant une déficience, ou autre);</li> <li>• nombre de mois-personnes de formation et (ou) emplois fournis aux bénéficiaires en vertu de transferts de l’aide sociale;</li> <li>• montant total annuel des fonds transférés des besoins de base aux initiatives de transfert de l’aide sociale;</li> <li>• nombre total annuel de projets d’assistance-travail ou de formation, touchant l’aide sociale, qui ont été approuvés;</li> <li>• moyenne annuelle du nombre mensuel d’enfants ne vivant pas avec leurs parents naturels.</li> </ul>
<b>Prestation nationale pour enfants (PNE)</b>	
<p>Rapport annuel sur le réinvestissement de la PNE</p> <p>Le 30 mai pour les programmes financés par des EFG et ETF</p>	<p>Ce rapport inclut ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le nom de la Première nation ou de l’agence qui administre le programme de PNE et l’année sur laquelle porte ce rapport;</li> <li>• le montant annuel des fonds disponibles pour les programmes de réinvestissement visés;</li> <li>• les programmes individuels qui ont été mis en œuvre, s’il s’agit de programmes nouveaux ou prolongés, et les fonds dépensés pour chaque programme;</li> <li>• les objectifs de chaque programme, ainsi qu’une description des résultats ou des réalisations de chaque programme par rapport aux objectifs originaux;</li> <li>• le nombre de familles et d’enfants âgés de moins de 18 ans qui ont bénéficié du programme.</li> </ul>
<b>Services à l’enfance et à la famille</b>	
<p>Formulaire d’avis d’aide à l’enfance (Child Care Notification Form)</p> <p>Présentation le 10 du mois pour les services financés par des EFG</p>	<p>On remplit ce formulaire quand un enfant est retiré de son foyer et placé par la protection de la jeunesse dans un établissement de soins alternatifs. Il comprend ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les renseignements sur l’enfant (nom, sexe, date de naissance, adresse, numéro de carte de maladie);</li> <li>• lieu d’où l’enfant a été retiré, raison pour laquelle un avis est rempli;</li> <li>• type de soins fournis, nature des mesures prises en vertu de la <i>Child and Family Services (CFS) Act</i>, date de prise des mesures;</li> <li>• information sur les deux parents, avec indication du parent chargé de l’enfant qui a le statut d’Indien, le parent qui en a la garde;</li> <li>• information sur la personne qui s’occupe de l’enfant si les parents naturels ne le font plus, et sur l’entité qui a la responsabilité financière de l’enfant (p. ex., AINC, services sociaux provinciaux, ministères de la justice provinciaux).</li> </ul>
<p>Rapport sur les besoins spécialisés supérieurs à 2 000 \$</p> <p>Présentation le 10 du mois pour les programmes financés par des EFG</p>	<p>Les demandes pour des besoins spécialisés de plus de 2 000 \$ doivent bénéficier d’une approbation annuelle de AINC et déclarer les besoins de chaque enfant, y compris les coûts annuels estimatifs de plus de 2 000 \$.</p>

Titre du rapport et fréquence	Description du rapport
<b>Exigences d’Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) — Information non financière (suite)</b>	
<p>Rapport d’exploitation – Services à l’enfance et à la famille (SEF)</p> <p>Présentation deux fois par an, le 15 octobre et le 15 avril</p>	<p>Ce rapport sur le financement de l’exploitation par AINC porte sur les service assurés aux résidents qui vivent normalement dans les réserves dont les organismes sont responsables. Il comprend des données comme les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• information sur les services préventifs (liste des services offerts; nombre de familles et d’enfants visés par chacun d’eux; nombre de comités SEF locaux en activité; nombre de comités d’Aînés; nombre d’ateliers d’information ou d’éducation du public);</li> <li>• information sur les services de protection (liste des services offerts; nombre de familles visées avec et sans placement; nombre de foyers d’accueil ayant suivi une formation et approuvés, et nombre de contrats d’aide aux parents; nombre d’enfants placés dans des lieux hors des réserves; nombre d’enfants inscrits en vertu de la <i>CFS Act</i>; et nombre de foyers d’adoption).</li> </ul>
<p>Évaluation des SEF</p> <p>La troisième et la sixième année d’exploitation</p>	<p>AINC offre un financement à chaque nouvelle organisation de SEF en vue d’effectuer un examen interne de son exploitation au cours de la troisième et de la sixième année, afin de mettre à jour les points forts et points faibles, et de planifier toutes les améliorations nécessaires à la qualité de ses services. Il n’est pas nécessaire de remettre le rapport au Ministère, mais AINC indique, dans la directive du programme 20-1, que tout nouveau SEF doit examiner ses progrès. Le SEF est responsable des rapports produits après la sixième année.</p>
<b>Soins aux adultes</b>	
<p>Formulaire sur les critères de financement fédéral du placement des adultes</p> <p>Présentation annuelle le 31 mars, puis pour chaque nouveau placement après le 31 mars</p>	<p>Il faut remplir ce formulaire quand un adulte est placé hors de son foyer familial et le soumettre pour chaque nouveau placement qui a lieu après le 31 mars. Il faut remplir le formulaire tous les ans au 31 mars, en tant qu’évaluation qui répond aux critères de financement fédéraux. On y pose les questions que voici :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• renseignements personnels sur le client;</li> <li>• date de début et de fin des soins;</li> <li>• plus proche parent ou curateur public responsable des clients, avec ses renseignements personnels;</li> <li>• évaluation des besoins, et ressources des clients disponibles pour répondre à ces besoins.</li> </ul>
<p>Rapport sur les soins à domicile</p> <p>Présentation mensuelle le 30 pour les EFG, et annuelle (le 30 mai) pour les ETF</p>	<p>Il comprend notamment les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• renseignements personnels sur le client, groupe d’âge;</li> <li>• nombre d’heures, d’après le financement versé par AINC, consacrées à des tâches d’entretien et de gestion au domicile;</li> <li>• nombre d’heures consacrées, d’après le financement versé par AINC, à aider un client à effectuer ses activités quotidiennes;</li> <li>• autres heures de travail (nombre d’heures consacrées à de petites tâches à l’intérieur et à l’extérieur, à installer des dispositifs de sécurité et à faire des évaluations.</li> </ul>

Titre du rapport et fréquence	Description du rapport
<b>Exigences d’Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) — Information non financière (suite)</b>	
<b>Soutien du gouvernement indien (Financement du soutien des bandes)</b>	
<p>Demande de subvention : Financement du soutien des bandes</p> <p>Présentation annuelle, le 1<sup>er</sup> juin</p>	<p>Ce formulaire fournit des données à jour, destinées à appuyer l’administration des Premières nations; il comporte des données comme les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nom de la bande, numéro de la bande, numéro de district, numéro de région, affiliation à un conseil tribal;</li> <li>• mode de financement (p.ex., Ententes de transfert financier ou Ententes de financement global);</li> <li>• chiffres de population au 31 mars (y compris inscrits et non inscrits, résidents et non-résidents);</li> <li>• profil de la contribution ministérielle (y compris accords fédéraux et provinciaux, soutien du revenu, et projets d’immobilisations majeurs et services de base) sous forme de la valeur totale pour AINC (en dollars) de chaque programme ou projet, nombre d’unités prévues pour chaque programme ou projet pour l’année, et nombre de membres de la bande employés, pour chaque programme ou projet (pour les services de base uniquement).</li> </ul>
<b>Projets d’immobilisations (axés sur la bande)</b>	
<p>Plan de travail sur les nouveaux logements – immobilisations</p> <p>Selon ce qui a été convenu</p>	<p>Ce rapport doit être rempli avant le lancement d’un projet pour que celui-ci soit autorisé. Il fournit les détails dont la Première nation ou le conseil tribal ont besoin afin de mettre à jour la base de données sur la gestion des immobilisations pour les nouveaux logements. Voici certains des renseignements qu’on y trouve :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• information sur la zone de construction et l’approbation de l’inspection des lieux, et des services d’eau et d’égout;</li> <li>• si l’unité est construite dans le cadre du programme de logements de la Société canadienne d’hypothèques et de logement (SCHL);</li> <li>• type de chauffage, évacuation des eaux usées, source d’approvisionnement en eau;</li> <li>• ventilation des coûts et sources de financement.</li> </ul>
<b>Logement et infrastructure</b> – Ces rapports sont exigés des conseils tribaux, des Première nations non affiliées et des Premières nations financées par des Ententes de transfert financier	
<p>Rapport annuel sur la condition des logements</p> <p>Présentation annuelle, le 31 janvier</p>	<p>Les informations consignées comprennent ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• renseignements généraux sur la Première nation;</li> <li>• nombre de logements qui nécessitent des rénovations majeures parce qu’ils ne répondent pas aux normes du Code national du bâtiment;</li> <li>• nombre de logements devant être remplacés ou considérés comme inadéquats;</li> <li>• nombre de logements qui nécessitent des rénovations mineures pour prolonger leur vie utile;</li> <li>• nombre total de logements dans la collectivité;</li> <li>• nombre de logements qui ne disposent pas d’installations de plomberie intérieure de base.</li> </ul>



Titre du rapport et fréquence	Description du rapport
<b>Exigences d’Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) — Information non financière (suite)</b>	
<p>Rapport annuel sur les systèmes d’approvisionnement en eau</p> <p>Présentation annuelle, le 31 janvier</p>	<p>Ce rapport devrait inclure ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre d’unités de logement dotés de chacun des systèmes d’approvisionnement en eau suivants : sous conduite, puits, camions, pas de service, ou autre;</li> <li>• nombre d’unités de logement qui s’inscrivent dans chaque catégorie de plomberie;</li> <li>• information sur la qualité de l’eau domestique.</li> </ul>
<p>Rapport annuel sur les systèmes d’égout</p> <p>Présentation annuelle, le 31 janvier</p>	<p>Ce rapport porte sur ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre d’unités de logement dotés de chacun des systèmes (p. ex., sous conduite, champ d’épuration ou fosse septique communautaire ou individuelle, camion de vidange de fosses septiques, pas de service, ou autre);</li> <li>• évaluation des normes de santé et d’hygiène du système d’élimination (si elles sont conformes aux normes provinciales-territoriales, ou représentent une menace pour l’environnement).</li> </ul>
<p>Rapport annuel sur la nouvelle politique sur le logement</p> <p>Présentation annuelle, le 30 juin</p>	<p>Les Premières nations financées en vertu de la nouvelle politique sur le logement dans les réserves ou de l’initiative de démonstration sur le logement, et les Premières nations financées par des ETF, doivent soumettre une mise à jour de leur plan de logement communautaire, qui présente des informations sur ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• conditions des logements communautaires, programmes d’assurance et d’entretien;</li> <li>• activités de construction et de rénovation en cours et proposées;</li> <li>• liens avec l’infrastructure communautaire (notamment l’apport des services municipaux aux lots existants et nouveaux) ainsi que les plans de formation;</li> <li>• plans d’emploi et de développement des entreprises;</li> <li>• plan quinquennal des ressources mis à jour.</li> </ul>
<p>Rapport annuel sur le total des logements</p> <p>Présentation annuelle, le 31 janvier</p>	<p>Ce rapport contient d’information sur le nombre de nouveaux logements construits, les logements utilisés à des fins spéciales, les logements détruits par des catastrophes naturelles ou un mauvais état, et les logements qui ont fait l’objet de rénovations.</p>
<p>Rapport annuel sur les services communautaires</p> <p>Présentation annuelle, le 31 janvier</p>	<p>Ce rapport, qu’il faut remplir si des changements ont été apportés au rapport de l’année précédente, fournit notamment les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• type de service d’électricité offert (p. ex., pas de service, réseau, générateur diesel à service complet ou restreint et autre générateur à service complet ou restreint);</li> <li>• accès adéquat ou inadéquat aux routes communautaires;</li> <li>• évaluation de l’élimination des déchets solides dans la collectivité à la lumière des pratiques provinciales ou territoriales (p. ex., adéquate, inadéquate, pose des risques pour la santé ou l’environnement, ou pas de service du tout);</li> <li>• type de protection contre les incendies dans la collectivité (p. ex., vérification sur place dans le cadre d’une enquête, pas de vérification, ou pas de service).</li> </ul>

Titre du rapport et fréquence	Description du rapport
<b>Exigences d’Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) — Information non financière (suite)</b>	
<b>Immobilisations</b>	
<p>Mise à jour du Répertoire des biens immobiliers</p> <p>Présentation annuelle, le 30 septembre</p>	<p>Mis à jour tous les ans, le système informatisé exige des Premières nations des données détaillées sur les changements dans les biens immobiliers, y compris ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nouveaux biens (à l’exclusion du logement);</li> <li>• biens détruits ou supprimés au cours de l’exercice;</li> <li>• biens modifiés ou améliorés d’une façon quelconque;</li> <li>• pour chaque bien, inclure le coût, la description de l’utilisation et de la fonction, la catégorie (p. ex., bâtiment, service public, terrain, transport ou matériel roulant), et des détails sur le type de changement (ajout, suppression ou modification).</li> </ul>
<p>Rapport annuel du plan d’exploitation et d’entretien</p> <p>Présentation annuelle</p>	<p>Il doit inclure ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• liste des stocks du Répertoire des biens immobiliers, mise à jour;</li> <li>• mise à jour des normes de rendement pour chaque bien (p. ex., activités, fréquence, calendrier, normes de qualité);</li> <li>• tâches assignées et inspections menées selon le calendrier;</li> <li>• dossiers d’exploitation et d’entretien des biens;</li> <li>• système de rapports sur la condition des biens.</li> </ul>
<p>Rapport annuel sur le Système de rapports sur la condition des biens</p> <p>Présentation annuelle</p>	<p>Les mises à jour contiennent de l’information sur la condition des biens immobiliers.</p>

Titre du rapport et fréquence	Description du rapport
<b>Exigences d’Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) — Information non financière (suite)</b>	
<b>Développement économique</b>	
<p>Rapport sur le développement économique</p> <p>Présentation annuelle, le 31 mai</p>	<p>On doit remplir, en plus du rapport, un formulaire montrant des correspondances entre les données financières fournies et les données statistiques. Le rapport doit inclure notamment les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• toutes les recettes qui découlent des activités de développement économique ainsi que les dépenses ou investissements connexes;</li> <li>• nombre total de personnes qui ont suivi des programmes de formation, et emplois obtenus en conséquence de la formation;</li> <li>• nombre total de jours de formation;</li> <li>• financement indirect obtenu par l’entremise de l’Organisme de développement économique communautaire (ODEC) pour la formation, pour soutenir l’expansion des entreprises et les nouvelles entreprises, pour appuyer des activités de gestion des ressources, et pour les autres activités connexes;</li> <li>• nombre d’entreprises établies ou nouvelles qui ont obtenu un soutien technique;</li> <li>• nombre d’entreprises nouvelles ou en expansion, et nombre d’emplois créés;</li> <li>• nombre de projets liés aux ressources qui ont bénéficié d’un soutien technique;</li> <li>• nombre d’emplois créés en conséquence du soutien financier ou technique à la gestion des ressources;</li> <li>• nombre d’autres activités de développement économique auxquelles le bénéficiaire participe, et nombre d’emplois créés en conséquence.</li> </ul>
<p>Fonds pour la création de possibilités économiques / Programme d’acquisition des ressources / Programme de financement de grands projets d’entreprise – Rapport sur l’état du projet</p> <p>Douze mois après la réception du financement en vertu du Fonds pour la création de possibilités économiques ou du Programme d’acquisition des ressources, ou 1, 3 et 5 ans après la réception du financement en vertu du Programme de financement de grands projets d’entreprise</p>	<p>Voici les informations qui seraient incluses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• information propre à l’Organisme (ODEC) et au projet;</li> <li>• brève description du projet, avec le secteur d’activité, les produits ou services offerts, etc.;</li> <li>• façon dont la propriété de l’entreprise est structurée (c.-à-d., la répartition en pourcentage entre autochtones et non-autochtones);</li> <li>• site de l’entreprise (dans la réserve ou hors de celle-ci);</li> <li>• montant de l’aide reçue de AINC, programme par l’entremise duquel elle a été reçue, et date à laquelle l’ODEC a reçu la contribution de AINC pour le projet;</li> <li>• montant en dollars des sources de fonds prévues et réelles;</li> <li>• montant en dollars des usages prévus et réels des fonds;</li> <li>• dossier des états financiers de la première année d’exploitation. Les bénéficiaires de fonds du Programme de financement des grands projets d’entreprise doivent présenter des rapports à AINC un an, trois ans et cinq ans après réception du financement;</li> <li>• si le projet est opérationnel, on doit en décrire les produits à ce jour, y compris le développement des compétences des employés, la création de richesses, la réduction de la dépendance sociale par la création d’emplois, l’accès aux nouveaux marchés, les retombées économiques, et les effets importants que le projet a eus sur la collectivité;</li> <li>• le nombre d’emplois créés et le nombre d’emplois maintenus (à temps plein et à temps partiel);</li> <li>• les obstacles qui ont entravé l’exploitation de l’entreprise, les moyens pris pour en diminuer les effets et les activités réalisées dans le but de rendre l’entreprise opérationnelle.</li> </ul>

Titre du rapport et fréquence	Description du rapport
<b>Exigences d’Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) — Information non financière (suite)</b>	
<p>Programme de partenariats pour l’exploitation des ressources (PPER) – Rapport sur l’état du projet</p> <p>Douze mois après le financement, et après trois et cinq ans s’il y a lieu</p>	<p>Les informations consignées dans le rapport comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des renseignements sur le requérant, y compris sur l’ODEC qui a reçu les fonds et le promoteur, la date et le montant que le requérant a reçu de l’ODEC;</li> <li>• description de la mise en valeur des ressources, avec la manière dont elles seront utilisées, le coût total du projet et le calendrier d’exécution prévu;</li> <li>• description des activités pour lesquelles le financement a été approuvé, avec les résultats et avantages prévus;</li> <li>• identification des partenaires prévus et confirmés, et description de l’engagement qu’ils ont pris (p. ex., contributions en espèces ou non financières);</li> <li>• état du projet PPER (p. ex., terminé ou en cours) et résultats directs ou indirects qui ont été obtenus;</li> <li>• description des répercussions et des avantages (prévus) du projet, notamment première étape : planification stratégique (réalisations en ce qui a trait à la création d’un consensus, à l’établissement des priorités et aux possibilités de partenariat); étape 2 : activités de négociation d’un accord provisoire (état d’un accord provisoire conclu, activités tenues en vue de la conclusion d’un accord provisoire);</li> <li>• rapport sur les avantages à long terme escomptés des fonds accordés dans le cadre du PPER, y compris le nombre et la durée des emplois à temps plein et à temps partiel; la valeur monétaire des contrats, de la sous-traitance et des revenus communautaires engendrés par la collectivité; le nombre de nouvelles entreprises, de coentreprises et de personnes ayant reçu une formation; les répercussions sur la collectivité.</li> </ul>
<p>Fonds de création de partenariats régionaux (FCPR) – Rapport sur l’état du projet</p> <p>90 jours après la fin des 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> exercices qui suivent le versement de la contribution au complet</p>	<p>Les informations consignées comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les détails généraux sur le requérant du projet et le projet financé, y compris la date et le montant des fonds versés;</li> <li>• la description du projet d’infrastructure faisant l’objet de la proposition, y compris son coût total et sa durée;</li> <li>• les activités pour lesquelles le financement a été approuvé, ainsi que les résultats et les avantages prévus;</li> <li>• une courte description des partenaires, y compris le niveau de l’engagement en pourcentage et en espèces (s’il s’agit d’une contribution financière), ou une explication s’il s’agit d’une contribution non financière;</li> <li>• les conditions à remplir avant le versement des fonds;</li> <li>• si le projet est en cours ou terminé; si les objectifs sont atteints; le respect des conditions; l’état de l’accord provisoire ou de l’accord de partenariat, s’il y a lieu; et le financement provenant de sources autres que le FCPR de AINC;</li> <li>• des renseignements sur les répercussions du projet et les avantages qu’il présente pour la région, la ou les collectivités, les gens, l’environnement, ainsi que le nombre de personnes ou d’entités touchées par les répercussions.</li> </ul>

Titre du rapport et fréquence	Description du rapport
<b>Exigences d’Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) — Information financière</b>	
<b>Enseignement élémentaire et secondaire</b>	
Factures aux conseils de bande concernant les services d’éducation  Le 31 janvier, le 30 avril et le 31 juillet	On doit remettre des exemplaires des factures que les services d’éducation provinciaux ou territoriaux présentent aux conseils de bande pour les étudiants des Premières nations inscrits à des écoles hors des réserves. Il faut en outre remettre une liste de ces étudiants, pour vérifier l’utilisation qui est faite des fonds de AINC et pour demander des fonds supplémentaires au besoin.
<b>Services à l’enfance et à la famille</b>	
Services à l’enfance et à la famille indiennes - Sommaire financier pour chaque enfant  Le 10 du mois pour les Ententes de financement global	Ce rapport est présenté à AINC par l’organisme qui offre le service, en vue de demander un remboursement. Il comporte un résumé mensuel contenant ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• renseignements sur l’enfant (nom, numéro de membre et date de naissance);</li> <li>• date de début du placement, type d’accueil et date de placement la plus récente;</li> <li>• dates où le paiement commence et prend fin, total pour l’entretien de base, paiement en fonction des compétences ou des services, description et total pour les besoins spécialisés, et montant total facturé.</li> </ul>
<b>Soins aux adultes</b>	
Factures pour le placement des adultes en résidence  Présentation le 30 de chaque mois	Ces factures sont exigibles tous les mois (pour le mois précédent); elles résument, à des fins de financement, tout ce qu’il en coûte à l’institution pour s’occuper du client.
<b>Projets d’immobilisations (axés sur la bande)</b>	
Plan annuel des immobilisations axées sur la bande  Présentation annuelle, selon ce qui a été convenu	Les feuilles de planification et de détails montrent les dépenses prévues pour les immobilisations dans l’exercice à venir; elles indiquent notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le nom et le numéro de code de la Première nation;</li> <li>• l’affectation actuelle des immobilisations axées sur la bande, y compris les projets spéciaux;</li> <li>• toutes les dépenses individuelles, le total des dépenses prévues, la subvention au logement qui a été calculée, les coûts unitaires pour l’infrastructure et les rénovations.</li> </ul>
Sommaire du plan d’immobilisations  Selon ce qui a été convenu	Le sommaire dresse la liste des projets d’immobilisations planifiés pour l’année, et détaille la source de financement et le total pour chaque projet.
Plan de travail pour les rénovations des immobilisations  Selon ce qui a été convenu	Ce plan montre la ventilation des coûts et des sources de financement pour toute rénovation, y compris ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le travail détaillé à exécuter, avec les coûts des matériaux et de la main-d’œuvre;</li> <li>• l’autorisation, accordée ou non, pour les services d’égouts par Santé Canada;</li> <li>• les sources de financement détaillées pour le projet;</li> <li>• l’organisme et l’agent d’inspection.</li> </ul>

Titre du rapport et fréquence	Description du rapport
<b>Exigences d’Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) — Information financière (suite)</b>	
Autre plan de travail pour les immobilisations Selon ce qui a été convenu	Ce plan de travail décrit en détail la construction ou la rénovation d’autres immobilisations, en vue d’en obtenir l’autorisation; il comprend les mêmes données que le plan de travail pour les rénovations.
Certificat d’achèvement des projets d’immobilisations Selon ce qui a été convenu	Ce certificat atteste que tous les travaux pour ce projet ont été menés à bien, y compris le paiement des biens et services.
<b>Rapports consolidés</b>	
États financiers consolidés Présentation annuelle	<p>Les Premières nations sont tenues de soumettre ces états conformément aux principes comptables généralement reconnus; ils sont vérifiés conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ils doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• être en date du 31 mars;</li> <li>• comprendre un état de la situation financière, un état des résultats de fonctionnement, un état des besoins de trésorerie et un état des autorisations de dépenser utilisées, ainsi que les notes et tableaux d’accompagnement requis (salaires, honoraires et déplacements);</li> <li>• être accompagnés d’une déclaration de responsabilité de la direction et d’un rapport de vérificateur;</li> <li>• se fonder sur les recommandations de l’Institut Canadien des Comptables Agréés, telles qu’elles paraissent dans le manuel de comptabilité pour le secteur public.</li> </ul>
Tableau des revenus et des dépenses Présentation annuelle	<p>AINC exige que les Premières nations établissent des tableaux distincts pour chaque programme et/ou service précisé dans l’entente de financement, de même que pour chaque programme et/ou service financé par une autorité de contribution. Il faut à tout le moins présenter les informations suivantes dans les tableaux des recettes et des dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• chaque source de fonds et les dépenses par type;</li> <li>• les soldes des surplus ou déficits cumulatifs actuels;</li> <li>• les soldes d’ouverture et de clôture des recettes reportées.</li> </ul>

Titre du rapport et fréquence	Description du rapport
<b>Exigences de Santé Canada — Information non financière</b>	
<b>Initiative sur le diabète chez les Autochtones</b>	
<p>Rapport d'activité annuel sur le programme</p> <p>Présentation annuelle</p>	<p>On s'attend à ce que le rapport présente tous les produits finis et livrables, de même que des exemplaires de tout document sur les ressources disponibles créé et préparé en conséquence du projet. Il doit contenir notamment les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le point sur les progrès du projet;</li> <li>• les activités entreprises à ce jour;</li> <li>• le nombre de clients à qui des services ont été offerts;</li> <li>• des détails sur les partenariats éventuels établis;</li> <li>• les liens avec d'autres programmes;</li> <li>• des spécimens de tous les produits finis et livrables;</li> <li>• des spécimens de tout document sur les ressources disponibles créé et préparé en conséquence du projet.</li> </ul>
<p>Plan de travail/Plan d'activités</p> <p>Plan de travail – présentation annuelle</p> <p>Plan d'activités – présentation en octobre, en janvier et en juin</p>	<p>Rapports sur les tâches accomplies, les succès obtenus, les critères utilisés et les progrès accomplis jusqu'à présent.</p>
<b>Aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves</b>	
<p>Évaluation des besoins communautaires</p> <p>Présentation annuelle</p>	<p>L'évaluation doit comprendre ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une description détaillée des enfants (avec leur âge et leur sexe) et des membres de leur famille qui participeront au projet;</li> <li>• une description des besoins de ces enfants et de leur famille;</li> <li>• une description des programmes et services actuels dans la collectivité.</li> </ul>
<p>Rapport d'activité sur les programmes</p> <p>Présentation deux fois par an, le 15 octobre et le 15 janvier</p>	<p>Le rapport doit comprendre ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le nombre d'enfants qui participent au projet, selon l'âge et le sexe;</li> <li>• le nombre d'enfants ayant des besoins spéciaux, par âge, sexe et type de besoin spécial;</li> <li>• le nombre de parents qui participent au projet;</li> <li>• le nombre de membres du personnel;</li> <li>• le ratio personnel-enfants;</li> <li>• le nombre d'enfants sur les listes d'attente;</li> <li>• le nombre de visites de la part d'infirmières ou de représentants en santé communautaire ou publique, de représentants du Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les autochtones, de travailleurs en santé mentale, de travailleurs des services à la jeunesse, d'aînés, d'intervenants pour le diabète, de nutritionnistes ou d'autres représentants;</li> <li>• le nombre de visites par le personnel affecté aux soins dentaires.</li> </ul>

Titre du rapport et fréquence	Description du rapport
<b>Exigences de Santé Canada — Information non financière (suite)</b>	
<p>Rapport d'activité annuel sur le programme</p> <p>Présentation annuelle</p>	<p>Ce rapport indique l'état d'avancement du projet et les activités entreprises à ce jour, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la composition du comité parental consultatif;</li> <li>• la mesure dans laquelle on traite des questions suivantes : culture et langue; éducation; promotion de la santé; nutrition; programmes de services sociaux de soutien; participation des parents et de la famille;</li> <li>• les partenariats établis avec d'autres programmes et services;</li> <li>• le curriculum créé pour le programme (tout d'abord pour le programme au complet, puis pour les modifications);</li> <li>• la preuve que les normes de santé et de sécurité ont été respectées;</li> <li>• un exemplaire des normes utilisées, ainsi que du plan pour la surveillance et l'enregistrement;</li> <li>• des suggestions ou recommandations pour des projets futurs, ou pour poursuivre le projet.</li> </ul>
<b>Programme de soins de santé à domicile et en milieu communautaire pour les Premières nations et les Inuits</b>	
<b>Phase 1 : Évaluation des besoins du programme et préparation du plan de prestation des services (non observé dans les collectivités de l'échantillon)</b>	
<b>Phase 2 : Mise en œuvre du plan de prestation des services</b>	
<p>Rapport annuel</p> <p>120 jours après la fin de l'année</p>	<p>Le rapport détaillé sur le projet doit inclure ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la preuve d'une couverture adéquate pour la responsabilité;</li> <li>• un exemplaire des données recueillies à l'étape de mise en œuvre, portant sur l'état d'avancement du programme, les éléments qui concernent les services essentiels et les éléments qui concernent les services de soutien;</li> <li>• une preuve de l'achat, pour le personnel, d'une formation qui correspond aux cours approuvés dans le plan de formation régional, et une copie de la preuve que le personnel a reçu une certification;</li> <li>• une preuve de l'achat d'un équipement, conformément à la demande approuvée en fonction du plan des immobilisations régionales.</li> </ul>
<b>Phase 3 : Prestation des services — Les collectivités qui en sont à cette étape doivent répondre aux exigences de cette étape uniquement</b>	
<p>Rapport d'activité sur le programme</p>	<p>Échéances le 15 juillet, le 15 octobre et le 15 janvier, conformément aux éléments de données exigés par le programme et contenus dans le modèle de rapport sur la prestation des services.</p>
<p>Rapport annuel</p> <p>120 jours après la fin de l'année</p>	<p>Le rapport détaillé sur le projet doit inclure ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la preuve d'une couverture adéquate pour la responsabilité;</li> <li>• la preuve que le personnel est formé et certifié;</li> <li>• une preuve qu'on a respecté les normes de santé et de sécurité, et respecté les mesures législatives;</li> <li>• utilisation des services et données des programmes conformes au modèle de rapport sur la prestation des services.</li> </ul>



Titre du rapport et fréquence	Description du rapport
<b>Exigences de Santé Canada — Information non financière (suite)</b>	
<b>Stratégie d'élimination de la tuberculose</b>	
Rapport d'activité sur le programme Présentation mensuelle, du 15 mai au 15 mars	Ce rapport doit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• décrire tous les cas de tuberculose (TB) diagnostiqués sous la forme d'une fiche d'observations fédérale pour la TB;</li> <li>• signaler toute situation où l'on croit qu'une éclosion s'est produite, c'est-à-dire que deux cas ou plus de TB ont été diagnostiqués.</li> </ul>
Formulaire statistique Présentation mensuelle du 15 mai au 15 mars	Ce rapport présente de l'information sur les activités liées au programme de prescription de médicaments sous surveillance directe et à d'autres programmes. Cette information comprend notamment le nombre de tests effectués et de visites aux clients.
<b>Programmes de transfert</b>	
Évaluation Tous les cinq ans	La collectivité doit procéder tous les cinq ans à l'évaluation de ses programmes et services de santé, tant que l'accord s'applique. Cette évaluation doit avoir lieu au cours de la quatrième année de la période de transfert. L'évaluation a pour but de mesurer l'efficacité des programmes de santé communautaire, de vérifier la pertinence des objectifs de ces programmes et de déceler les changements relatifs à la santé des membres de la collectivité.
Plan de santé communautaire À partir du premier jour de l'accord; mis à jour avant la signature d'un nouvel accord	Le plan de santé communautaire (PSC) est la première étape lorsqu'il s'agit de planifier ce que les programmes de santé communautaires veulent offrir à leurs membres. Lorsqu'elles élaborent le PSC, les collectivités doivent commencer à songer à l'évaluation. Par exemple, le PSC devrait préciser les quatre points suivants, connexes à l'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• programmes et activités que les collectivités ont l'intention de gérer;</li> <li>• buts et objectifs de chacun des programmes ou activités;</li> <li>• indicateurs utilisés par les collectivités lors de l'évaluation afin de mesurer de quelle façon les programmes répondent aux objectifs;</li> <li>• dossiers quotidiens et autre information d'évaluation (données) que le personnel recueille alors que les programmes sont en fonction.</li> </ul>

Titre du rapport et fréquence	Description du rapport
<b>Exigences de Santé Canada — Information non financière (suite)</b>	
<p>Rapport annuel Présentation annuelle</p>	<p>Il incombe au chef et au conseil, ou à leur représentants désignés, d'établir un rapport annuel pour Santé Canada et tous les membres de la collectivité, que ceux-ci pourront consulter.</p> <p>Ce rapport annuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• est fondé sur les buts et les objectifs du plan de santé communautaire;</li> <li>• résume les programmes et les données financières;</li> <li>• contient des renseignements sur les services, les opérations et les résultats;</li> <li>• explique les écarts observés par rapport au plan de santé communautaire;</li> <li>• est mis à la disposition des membres de la collectivité dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice;</li> <li>• contient des rapports sur les programmes obligatoires :             <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Lutte contre les maladies transmissibles                 <ul style="list-style-type: none"> <li>• sommaire annuel;</li> <li>• niveau d'immunisation (selon l'âge, le sexe, l'antigène);</li> <li>• retraçage des personnes qui ont été en contact avec un malade et suivi du traitement.</li> </ul> </li> <li>2) Santé environnementale                 <ul style="list-style-type: none"> <li>• sommaire annuel, et avis donné dans les 24 heures suivant le dépistage de risques ou de situations pouvant avoir d'importantes répercussions sur l'environnement;</li> <li>• nombre total et pourcentage des installations qui répondent aux normes provinciales, fédérales et environnementales; services alimentaires; approvisionnement en eau; eaux usées et déchets; pollution et substances dangereuses.</li> </ul> </li> <li>3) Services de traitement                 <ul style="list-style-type: none"> <li>• sommaire annuel;</li> <li>• nombre total de patients examinés dans les catégories de diagnostic définies dans le plan de santé communautaire.</li> </ul> </li> </ol> </li> </ul>

Titre du rapport et fréquence	Description du rapport
<b>Exigences de Santé Canada — Information financière</b>	
<b>Initiative sur le diabète chez les Autochtones</b>	
Rapport financier Présentation annuelle	Les bénéficiaires des fonds de l'Initiative sur le diabète chez les Autochtones sont tenus de fournir un rapport financier, avec un budget, les mouvements de trésorerie et les dates d'échéance des rapports financiers, qui consignent les montants (budgétisés et réels) dépensés sur ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• services de soins et de traitement;</li> <li>• activités de prévention et de promotion;</li> <li>• services de soutien pour un meilleur mode de vie.</li> </ul>
Rapports d'étape financiers Tel qu'indiqué	Les rapports sur les dépenses réelles du 1 <sup>er</sup> avril au 31 août sont dus le 15 oct; du 1 <sup>er</sup> avril au 30 novembre, le 15 janvier; et la vérification annuelle pour l'accord au complet (du 1 <sup>er</sup> avril au 31 mars) est due 120 jours après la fin de l'exercice.
<b>Aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves</b>	
Rapport financier Présentation annuelle	Le rapport financier doit comporter un budget, les mouvements de trésorerie et les dates d'échéance des rapports financiers, qui consignent les montants (budgétisés et réels) dépensés sur ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• évaluation des besoins;</li> <li>• immobilisations;</li> <li>• sources des autres fonds et contributions en espèces, avec les montants dépensés effectivement tous les ans sur le projet d'Aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves.</li> </ul>
<b>Soins de santé à domicile et en milieu communautaire (SSDMC) pour les Premières nations et les Inuits Phases 1, 2 et 3</b>	
Rapport financier Présentation annuelle	Le rapport financier doit comporter un budget, une projection des mouvements de trésorerie, et un rapport sur les dépenses des programmes, où sont consignés les montants dépensés sur l'évaluation des besoins du programme et la préparation du plan de prestation des services; la formation; les immobilisations; et la gestion et le soutien.
Rapports d'étape financiers	Les rapports sur les dépenses réelles doivent être présentés le 15 octobre, le 15 janvier et le 30 juin.
<b>Stratégie d'élimination de la tuberculose</b>	
Rapport financier de fin d'exercice Présentation le 30 juin	Le rapport détaille les montants dépensés. Combiné au rapport final de programme, il fournit des données détaillées sur l'état d'avancement du projet de Stratégie d'élimination de la tuberculose.

Titre du rapport et fréquence	Description du rapport
<b>Exigences de Santé Canada — Information financière (suite)</b>	
<b>Programmes de transfert</b>	
<p>Rapport complet du vérificateur</p> <p>Présentation annuelle dans les 120 jours qui suivent la fin de l'exercice financier</p>	<p>Les Premières nations sont tenues de soumettre ce rapport, préparé par un vérificateur indépendant agréé conformément aux normes de vérification généralement reconnues; il comprend ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) rapport sur les dépenses de santé (annexe A);</li> <li>2) rapport sur la réserve de remplacement des biens mobiliers (RRBM) (annexe B);</li> <li>3) une certification, fondée sur les vérifications d'attestation, que : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les états financiers et les rapports exigés par l'accord de transfert sont établis et que l'information qu'on y trouve est exacte;</li> <li>• toutes les ressources utilisées ont servi à des activités dans le domaine de la santé;</li> <li>• la RRBM a servi uniquement aux fins énoncées dans l'accord;</li> <li>• le personnel, par exemple les infirmières et ceux qui assurent des services, est accrédité;</li> <li>• les rapports d'immunisation et les cas de maladies transmissibles ont été transmis au bureau régional;</li> <li>• la Première nation a un plan de santé communautaire, qui est régulièrement mis à jour suivant l'évolution des programmes et des services offerts par la collectivité;</li> <li>• les services d'un médecin hygiéniste ont été retenus, lorsque ces services ne sont pas fournis par la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits de Santé Canada;</li> </ul> </li> <li>4) Une opinion touchant le degré de conformité de la bande aux conditions de l'accord.</li> </ol>

Titre du rapport et fréquence	Description du rapport
<b>Exigences de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) — Information non financière</b>	
<b>Programme d'Ententes sur le développement des ressources humaines autochtones (EDRHA)</b>	
<p>Entente de financement par écrit entre un organisme qui détient l'EDRHA et un tiers</p> <p>Au moment de la conclusion de l'entente</p>	<p>Lorsque l'organisme qui détient l'EDRHA verse à un tiers des fonds de DRHC à l'appui d'un projet ou d'une activité, il incombe à l'organisme de s'assurer qu'existe entre lui et le tiers une entente écrite décrivant les obligations et les conditions auxquelles cette aide est fournie. Cette entente doit comprendre les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une identification du tiers et l'objet de l'aide financière;</li> <li>• la date d'entrée en vigueur, la date de signature et la durée de l'entente;</li> <li>• les conditions financières ou autres rattachées à l'aide, et les conséquences découlant du non-respect de ces conditions;</li> <li>• les coûts admissibles du projet ou de l'activité; le montant maximum payable;</li> <li>• les conditions à respecter pour que le paiement soit fait, ainsi que le calendrier et les modalités de paiement.</li> </ul>
<p>Rapports d'étape trimestriels</p> <p>Chaque trimestre</p>	<p>L'organisme doit fournir à DRHC les rapports ci-contre sur l'avancement des programmes, contenant les renseignements recueillis relativement aux participants aux programmes, pour évaluer l'efficacité de l'aide fournie. Les rapports doivent contenir les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les renseignements personnels sur le participant;</li> <li>• le statut d'Autochtone, la situation de famille et le nombre de personnes à charge;</li> <li>• le statut d'invalidité et l'évaluation au sujet de l'employabilité;</li> <li>• le titre et la durée du programme;</li> <li>• les coûts et le soutien du revenu, renseignements sur l'achèvement et sur le suivi.</li> </ul>
<p>Rapports d'étape/d'activités mensuels ou trimestriels</p> <p>Présentation mensuelle ou trimestrielle</p>	<p>On doit fournir les rapports ci-contre, qui contiennent les renseignements ci-dessus aussi bien que les résultats visés, notamment les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le nombre de clients de l'assurance-emploi et de chômeurs qui retrouvent du travail, menant ainsi à terme les interventions relatives au marché du travail;</li> <li>• les économies au compte d'assurance-emploi;</li> <li>• les économies aux programmes de soutien du revenu;</li> <li>• le nombre de jeunes qui vont jusqu'au bout des programmes pour les jeunes;</li> <li>• le nombre de jeunes qui se trouvent un emploi ou retournent aux études;</li> <li>• le nombre de handicapés qui retournent au travail ou qui mènent à bien les programmes relatifs au marché du travail.</li> </ul>
<p>Rapport annuel</p> <p>Après la fin de l'exercice financier</p>	<p>Ce rapport au sujet des activités de l'EDRHA doit comprendre ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une description de la structure organisationnelle de l'organisme qui détient l'EDRHA;</li> <li>• les progrès réalisés à l'égard du renforcement des compétences au cours de l'exercice;</li> <li>• les programmes offerts au cours de l'exercice;</li> <li>• les réalisations et les résultats de ses programmes au cours de l'exercice;</li> <li>• les leçons tirées ainsi que les pratiques exemplaires relevées au cours de l'exercice;</li> <li>• le rapport de vérification annuel.</li> </ul>

Titre du rapport et fréquence	Description du rapport
<b>Exigences de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) — Information financière</b>	
<b>Programme EDRHA</b>	
<p>Plan de dépenses</p> <p>Présentation annuelle au moins 30 jours avant le début de l'exercice</p>	<p>L'organisme doit soumettre ce plan aux fins d'approbation, pour chaque exercice de la période de financement; il doit indiquer ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le montant total des dépenses prévues par l'organisme au titre des frais d'administration des programmes, avec une ventilation de ce montant indiquant les dépenses prévues au titre des frais d'administration des programmes liés et non liés à l'assurance-emploi, et le montant des dépenses prévues au titre des coûts de renforcement des compétences;</li> <li>• le montant total des dépenses prévues par l'organisme pour les coûts de l'aide fournie dans le cadre des programmes d'aide, avec une ventilation de ce montant pour les postes de dépenses relatives aux programmes de marché du travail, aux programmes pour les jeunes, au programme de services de garde et au programme pour les personnes handicapées;</li> <li>• une ventilation supplémentaire des dépenses prévues, dans les programmes de marché du travail, sur les coûts de l'aide fournie dans le cadre des programmes reliés à l'assurance-emploi et les autres coûts de l'aide fournie dans le cadre des programmes.</li> </ul>
<p>Relevé des contributions</p> <p>Présentation mensuelle ou trimestrielle</p>	<p>Avant qu'une avance ne soit octroyée pour le troisième mois ou trimestre et chaque mois ou trimestre par la suite, l'organisme doit fournir un relevé des contributions pour le mois ou trimestre se terminant un mois ou trimestre avant celui pour lequel l'avance doit être versée.</p>
<p>Rapport de vérification annuel</p> <p>Dans les 90 jours qui suivent la fin de l'exercice</p>	<p>L'organisme doit retenir les services d'un cabinet d'experts-comptables pour préparer ce rapport au cours de la période de financement. Il doit inclure ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les états financiers vérifiés pour l'exercice;</li> <li>• une liste des redressements et reclassifications demandées au grand livre général, avec une explication dans chaque cas;</li> <li>• les soldes non dépensés des avances;</li> <li>• les autres recettes relatives à l'entente, comme par exemple les intérêts gagnés et les remboursements de la TPS;</li> <li>• une liste de toutes les dépenses dont le remboursement est réclamé et pour lesquelles il n'y a pas de pièces justificatives;</li> <li>• une liste des immobilisations d'une valeur de plus de 250 \$ louées ou achetées avec des fonds de contribution, avec le titre de l'immobilisation, s'il s'agit d'une location ou d'un achat, la date d'achat ou la durée du bail de location, et les coûts avec le numéro de série;</li> <li>• une opinion sur la conformité des procédés et contrôles de gestion financière internes;</li> <li>• une opinion sur l'efficacité des mécanismes de suivi de l'administration des programmes;</li> <li>• des suggestions d'amélioration en vue de remédier aux lacunes ou irrégularités notées dans les opinions;</li> <li>• des commentaires sur les démarches entreprises afin de remédier à toute lacune signalée dans les rapports précédents.</li> </ul>

Titre du rapport et fréquence	Description du rapport
<b>Exigences de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) — Information non financière</b>	
<b>Projets ultérieurs à 1997</b>	
Autres informations, sur demande	La SCHL peut formuler des demandes d'information sur le projet et les unités du projet dont elle a raisonnablement besoin, dans un délai convenu par les deux parties et qui est raisonnable dans les circonstances.
Étude environnementale du site (ÉES) – Rapport de la phase 1  Sur demande d'aide en vertu de l'article 95 de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	Il faut, dans le cadre de chaque demande de projet d'immobilisations comportant plus de six unités de logement (ou projets d'édifices à plusieurs étages), procéder à la phase 1 d'une étude environnementale du site, conformément à la norme CSA Z768 de l'Association canadienne de normalisation (maintenant CSA International). La phase 1 a pour fonction de s'assurer qu'il n'y a pas d'indices, sur les sites prévus pour les unités de logement, d'une contamination susceptible de poser un risque discernable pour la santé humaine ou l'environnement naturel. La soumission du rapport ÉES est l'une des conditions à remplir pour obtenir l'approbation du projet; elle est exigée avant tout versement d'une avance sur le prêt.
Preuve qu'on bénéficiera de tarifs journaliers ou de subventions pour les frais d'exploitation de la composante du projet non rattachée à l'habitation  Sur demande d'aide en vertu de l'article 95 de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	Pour les centres de santé et habitations à fonction spéciale : <ul style="list-style-type: none"> <li>• on exige une preuve que le projet dans son ensemble fonctionnera, avec la subvention, de façon à atteindre le seuil de rentabilité.</li> </ul>
<b>Projets antérieurs à 1997</b>	
Rapport annuel sur les ensembles d'habitation (SCHL 2254)  Présentation annuelle, dans les quatre mois qui suivent la fin de l'exercice	Il est exigé pour le portefeuille des habitations subventionnées qui relève de l'article 95 avant 1997 (programme des 2 p. 100). Seule doit être remplie la partie « Profil du locataire » de ce formulaire (SCHL 2254); il n'est pas nécessaire de demander l'aide du vérificateur pour remplir celui-ci.

Titre du rapport et fréquence	Description du rapport
<b>Exigences de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) — Information financière</b>	
<b>Projets ultérieurs à 1997</b>	
<p>États financiers vérifiés</p> <p>Présentation annuelle, dans les quatre mois qui suivent la fin de l'exercice</p>	<p>Les états financiers doivent être préparés par un vérificateur indépendant agréé, dans un format sanctionné par la SCHL.</p> <p>Les fonctions du vérificateur de la Première nation comprennent notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une vérification de l'état des recettes et dépenses;</li> <li>• une vérification du bilan;</li> <li>• la remise d'un rapport du vérificateur, avec toute lettre sur le contrôle interne ou autre lettre du vérificateur présentée à la Première nation;</li> <li>• la remise d'un état de l'évolution de la situation financière;</li> <li>• la remise d'une déclaration témoignant que le fonds de réserve pour remplacement est convenablement financé et tenu, et que tous les intérêts de ce fonds ont été comptabilisés et conservés dans ce fonds;</li> <li>• une confirmation que les décaissements à partir du fonds de réserve pour remplacement ont été effectués pour les éléments d'immobilisations, conformément aux critères sur la réserve de remplacement énoncés à l'annexe D, que les éléments absents de la liste standard (exceptions) ont reçu une approbation préalable de la SCHL, et qu'on a remis une liste détaillée (indiquant notamment l'élément et le coût) des dépenses relevant de la réserve de remplacement pour l'année;</li> <li>• la remise d'une déclaration indiquant que le fonds de réserve de fonctionnement a été correctement financé et tenu, et que tous les intérêts de ce fonds ont été comptabilisés et conservés dans ce fonds en conformité avec la clause 8 ci-dessus;</li> <li>• la remise des notes standard accompagnant les états financiers.</li> </ul> <p><b>Fonds de réserve pour remplacement</b></p> <p>Le vérificateur du promoteur doit confirmer les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les décaissements à partir du fonds de réserve pour remplacement ont été effectués pour les éléments d'immobilisations, conformément à la liste des critères et normes;</li> <li>• on a respecté les critères d'approvisionnement;</li> <li>• les éléments absents de la liste standard (exceptions) ont reçu une approbation préalable de la SCHL.</li> </ul>
<p>État financier vérifié des dépenses en immobilisations « finales »</p> <p>Présentation obligatoire unique, lorsque le projet est terminé</p>	<p>La SCHL peut suspendre le versement des subventions si elle n'a pas reçu cet état dans un délai de six mois.</p>



Titre du rapport et fréquence	Description du rapport
<b>Exigences de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) — Information financière (suite)</b>	
<b>Projets antérieurs à 1997</b>	
<p>États financiers vérifiés</p> <p>Présentation dans les quatre mois qui suivent la fin de l'exercice</p>	<p>Les fonctions du vérificateur du bénéficiaire comprennent notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la vérification de l'état des recettes et dépenses et, s'il y a lieu, des états distincts pour les recettes et dépenses des composantes habitation et non-habitation du projet;</li> <li>• une vérification du bilan;</li> <li>• la préparation d'un état indiquant si l'on a ou non vérifié les revenus des occupants et calculé les loyers, comme l'exige la clause 2(5), à condition que le vérificateur puisse procéder à de telles évaluations sur des échantillons;</li> <li>• la vérification du rapport sur les données annuelles du projet;</li> <li>• la remise d'un rapport du vérificateur;</li> <li>• la remise d'une déclaration témoignant que le fonds de réserve pour remplacement et le fonds de subventions excédentaires ont été convenablement financés et tenus, et que tous les intérêts de ces fonds ont été enregistrés.</li> </ul> <p>Si les états financiers précisés ci-dessus ne sont pas dûment reçus, la SCHL peut suspendre ses paiements de contribution.</p>

## Annexe B Rapports au Parlement touchant l'information au sujet des Premières nations

Nous comparons dans cette annexe les informations qu'Affaires indiennes et du Nord Canada, Santé Canada et Développement des ressources humaines Canada communiquent au Parlement (dans les rapports sur les plans et les priorités de 1998-1999 à 2002-2003, et dans les rapports ministériels sur le rendement de 1999 à 2001) avec les données non financières recueillies auprès des Premières nations en Saskatchewan (voir l'annexe A).

Tel que mentionné au paragraphe 1.77, il n'est pas nécessaire que les organismes fédéraux présentent un rapport détaillé au Parlement sur les activités liées aux programmes des Premières nations; ce qu'il faut, c'est plus d'information sur les résultats.

Programmes examinés	Sommaire de l'information présentée dans les documents relatifs au budget des dépenses
<b>Affaires indiennes et du Nord Canada</b>	
Inscription des Indiens	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les rapports ministériels sur le rendement donnent souvent de l'information sur le profil d'âge de la population d'Indiens inscrits, la proportion des Indiens inscrits vivant dans les réserves par rapport à ceux vivant hors des réserves, et le taux de croissance de la population d'Indiens inscrits vivant dans les réserves.</li> </ul>
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les informations qu'on retrouve le plus souvent sont le pourcentage de participation par la population visée, la ventilation de la présence à l'école (dans les réserves et hors de celles-ci) et le nombre de projets de réforme de l'éducation.</li> <li>• Le rapport ministériel sur le rendement de 1999 présentait des données sur l'instruction en langue indienne, les besoins en matière d'éducation spécialisée et les projets d'amélioration des programmes d'études.</li> <li>• Rien n'a été signalé touchant la certification des enseignants, les montants dépensés sur les étudiants qui vont à l'école hors des réserves, les évaluations scolaires détaillées, et le nombre d'étudiants qui ne retournent pas à l'école (avec les raisons).</li> <li>• Pour l'éducation postsecondaire, les informations concernent surtout le nombre d'inscriptions d'une année à l'autre et les comparaisons avec le nombre d'inscriptions dans l'ensemble du Canada. Rien n'est indiqué au sujet de la nature ou de la durée de l'éducation postsecondaire obtenue (c.-à-d., certificats ou diplômes), du nombre d'étudiants financés ou des statistiques sur les obtentions de diplômes.</li> </ul>
Développement social	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre de projets pilotes sur la sécurité du revenu en cours durant l'année est le seul type d'information recueilli auprès des Premières nations qui est systématiquement indiqué.</li> <li>• Le rapport ministériel sur le rendement de 1999 faisait état du taux de dépendance à l'égard de l'aide sociale; le rapport ministériel sur le rendement de 2001, du nombre de bénéficiaires recevant de l'aide chaque mois.</li> <li>• Le rapport ministériel sur le rendement de 2001 faisait rapport du montant de la Prestation nationale pour enfants réinvesti, du nombre de programmes financés et du nombre de familles et d'enfants touchés.</li> <li>• Aucune des données recueillies au sujet des services à l'enfance et à la famille indiennes, des soins aux adultes ou du financement des conseils tribaux n'a fait l'objet d'un compte rendu.</li> </ul>
Soutien du gouvernement indien	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La seule information signalée au sujet du financement du soutien des bandes est la valeur (en dollars) des dépenses sur les programmes.</li> </ul>

Programmes examinés	Sommaire de l'information présentée dans les documents relatifs au budget des dépenses
Immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les données les plus souvent présentées portent sur l'expansion des écoles dans les réserves d'une année à l'autre et les dépenses réelles sur les projets d'immobilisations par rapport aux projections.</li> <li>• Les informations régulièrement fournies au sujet des projets de logement et d'infrastructure sont les données sur le caractère adéquat des logements, les systèmes d'approvisionnement en eau et les systèmes d'évacuation des égouts.</li> <li>• Les rapports ministériels sur le rendement de 1999 et de 2000 ont signalé le nombre de logements achevés et de rénovations effectuées au cours de l'année.</li> <li>• Le rapport ministériel sur le rendement de 2001 faisait état du nombre réel d'unités de logement.</li> </ul>
Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• On rend généralement compte des données sur le nombre et la valeur en dollars des marchés fédéraux adjugés aux entreprises autochtones; des projets financés relevant de Fonds pour la création de possibilités économiques (avec le nombre d'emplois ainsi créés); du nombre de projets sur les ressources qui sont financés; et des informations générales sur les projets de partenariat.</li> <li>• On rend compte moins souvent de certaines informations comme le nombre de projets liés au Fonds pour l'acquisition des ressources, avec les emplois ainsi créés, et l'expansion des entreprises.</li> </ul>
<b>Santé Canada</b>	
Tous les programmes destinés aux Autochtones	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En général, Santé Canada regroupe en un seul montant les dépenses sur la totalité des programmes pour les Autochtones, sans ventiler les dépenses pour chaque programme, aux exceptions qui suivent :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le rapport sur les plans et les priorités de 1999-2000 — Budget pour l'Initiative sur le diabète chez les Autochtones</li> <li>• Le rapport sur les plans et les priorités de 1999-2000 — Budget pour les Soins à domicile et en milieu communautaire_</li> <li>• Le rapport ministériel sur le rendement de 1999 — Budget pour l'Aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves (sur 4 ans)</li> <li>• Le rapport ministériel sur le rendement de 2001 — Contribution à l'Aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves</li> </ul> </li> </ul>
Initiative sur le diabète chez les Autochtones	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Depuis l'annonce de cette Initiative dans le budget de 1999, seuls les progrès de base font l'objet de comptes rendus réguliers. En outre, on a rapporté le nombre de projets financés pour deux de ces années (les rapports ministériels sur le rendement de 2000 et de 2001).</li> <li>• Aucune information détaillée n'a été fournie (nombre de clients appuyés, partenariats, liens avec les autres programmes, dépenses détaillées, etc.).</li> </ul>
Aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les seules informations (dans les rapports ministériels sur le rendement de 1999 et de 2000) sont le nombre de projets financés.</li> <li>• De plus, le rapport ministériel sur le rendement de 2000 signalait le nombre d'enfants desservis par le projet et rendait compte du lancement d'un projet d'évaluation.</li> <li>• Aucune des autres informations recueillies auprès des Premières nations n'a été utilisée.</li> </ul>

Programmes examinés	Sommaire de l'information présentée dans les documents relatifs au budget des dépenses
Soins de santé à domicile et en milieu communautaire (SSDMC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les progrès généraux du programme sont régulièrement notés.</li> <li>• Le rapport ministériel sur le rendement de 2001 faisait état des données recueillies au sujet des étapes du programme, par exemple le pourcentage de collectivités admissibles qui ont réalisé l'évaluation des besoins du programme SSDMC, qui ont établi des plans de prestation des services et qui fournissent en fait les services.</li> </ul>
Stratégie d'élimination de la tuberculose	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune information particulière n'a été communiquée.</li> </ul>
<b>Développement des ressources humaines Canada</b>	
Programme de l'Entente sur le développement des ressources humaines autochtones (EDRHA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le rapport sur les plans et les priorités de 1998-1999 et le Rapport ministériel sur le rendement de 1999 faisaient état d'un objectif général : créer, dans les années à venir, le programme des Ententes sur le développement des ressources humaines autochtones.</li> <li>• Le rapport ministériel sur le rendement de 2000 signalait le total des dépenses réelles pour le programme et déclarait que celui-ci avait été mis en œuvre après l'établissement d'un but précis pour le montant des ententes à signer (RPP de 1999-2000).</li> <li>• Le rapport sur les plans et les priorités de 2000-2001 et le rapport ministériel sur le rendement de 2001 faisaient rapport des buts et résultats atteints durant l'année, à partir de renseignements obtenus des détenteurs d'EDRHA. Sur le plan financier, on a rendu compte du but et des dépenses totales; la ventilation de ce but n'a été donnée qu'à l'égard des dépenses sur les soins aux enfants. On a aussi fait rapport, à partir des données recueillies tout au long de l'année, des buts et résultats relatifs au nombre d'Autochtones ayant reçu un appui au cours de l'année, du nombre d'Autochtones qui retournent aux études, du nombre d'Autochtones qui trouvent un emploi, et des économies pour le Compte d'assurance-emploi.</li> <li>• Parmi les informations recueillies auprès des Premières nations, mais non communiquées dans les documents budgétaires, figurent les données sur la ventilation des dépenses (projetées et réelles) par rapport aux coûts liés et non liés à l'assurance-emploi. En outre, les documents budgétaires ne donnent aucune des informations suivantes : information tirée des rapports de vérification; information sur les participants; détails au sujet des programmes; information tirée des rapports d'avancement mensuels et trimestriels (y compris une comparaison des cibles et des résultats relativement à différentes données recueillies); information provenant du rapport annuel.</li> </ul>